

## Quatrième séance, vendredi 22 mai 2015

Présidence de M. David Bonny, président

**SOMMAIRE:** Assermentation. – Motion populaire 2014-GC-76 Damien Clivaz/Mélanie Correia/Simon Zurich – Pour décharger administrativement les entreprises formatrices; prise en considération. – Motion populaire 2014-GC-74 Damien Clivaz/Mélanie Correia/Simon Zurich – Pour un salaire minimum pour les apprenti-e-s; prise en considération. – Motion populaire 2014-GC-75 Damien Clivaz/Mélanie Correia/Simon Zurich – Pour que l'Etat encourage les entreprises formatrices; prise en considération. – Rapport 2014-DEE-29 sur le postulat 2013-GC-26 (P2027.13) François Bosson/Eric Collomb – Fribourg pionnier du tournant énergétique éolien en plaine; discussion. – Projet de décret 2014-DSJ-120 fixant l'effectif des agents et agentes de la Police cantonale; entrée en matière, lecture des articles, vote final. – Recours en grâce 2015-DSJ-75. – Clôture de la session.

La séance est ouverte à 08 h 30.

Présence de 92 députés; absents: 18.

Sont absents avec justifications: M<sup>mes</sup> et MM. Bruno Boschung, Claude Chassot, Jean-Pierre Doutaz, Marc-Antoine Gamba, Fritz Gläuser, Emmanuelle Kaelin Murith, Ursula Krattinger-Jutzet, Thomas Rauber, Nicolas Repond, Nadia Savary-Moser, Ralph Alexander Schmid, Erika Schnyder, Yvonne Stempfel-Horner, Laurent Thévoz, Peter Wüthrich et Michel Zadory.

M<sup>mes</sup> et MM. Anne-Claude Demierre, Marie Garnier, Georges Godel, Maurice Ropraz et Jean-Pierre Siggen, conseillères et conseillers d'Etat, sont excusés.

### Assermentation

Assermentation de MM. Pierre-Laurent Dougoud, Gaël Gobet et Andreas Zbinden, élus par le Grand Conseil à différentes fonctions judiciaires lors de la session de mai 2015.

> Il est procédé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

**Le Président.** Messieurs, vous venez d'être assermentés pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élection et vous souhaitez beaucoup de satisfaction dans l'exercice de la fonction qui, désormais, est la vôtre. (*Applaudissements*).

**Motion populaire 2014-GC-76 Damien Clivaz/Mélanie Correia/Simon Zurich**  
**Pour décharger administrativement les entreprises formatrices**<sup>1</sup>

### Prise en considération

Gasser Benjamin (PS/SP, SC). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis encore membre de la Jeunesse socialiste fribourgeoise et j'ai quelques problèmes avec la technologie du Grand Conseil.

Au travers de ces trois motions populaires dont vous allez maintenant devoir discuter, les jeunes socialistes ont voulu créer un projet clair et cohérent en trois axes:

- > adapter le salaire des apprentis;
- > inciter le Conseil d'Etat à privilégier les entreprises engageant des apprentis;
- > décharger les entreprises formatrices pour encore une fois les inciter à développer la formation professionnelle dans notre canton.

La formation professionnelle a, selon la réponse du Conseil d'Etat, le vent en poupe. C'est donc sur le troisième axe de ces motions que nous devons nous prononcer en premier.

Par cette motion populaire, les motionnaires demandent au Conseil d'Etat de présenter au Grand Conseil un projet d'acte ayant pour objet un allègement sur le plan administratif des entreprises formant des apprentis. En particulier, ces allègements devraient s'appliquer aux patrons et aux responsables de formation au sein des entreprises concernées. D'importantes charges administratives liées à l'engagement d'apprentis alourdissent le travail déjà conséquent et chronophage des patrons. Afin de leur permettre de se consacrer plus amplement à la formation de leurs apprentis et d'éviter des développements similaires à ceux que nous avons vus par

<sup>1</sup> Déposée et développée le 3 avril 2014, BGC p. 1123; réponse du Conseil d'Etat le 10 mars 2015, BGC p. 1050.

exemple dans l'affaire BENU, l'Etat se doit de réfléchir à des moyens pour décharger ces patrons qui forment l'avenir de notre tissu économique.

Le groupe socialiste est surpris de lire que le Conseil d'Etat refuse de développer des possibilités de diminuer la charge administrative des entreprises formatrices et renvoie ces tâches à la Confédération. Dans sa réponse, le Gouvernement n'aborde à aucun moment les pistes qu'il envisage pour soulager, par exemple, les entreprises formatrices dans leurs processus d'évaluation interne des apprentis, lesquels sont lourds pour celles-ci.

Cette motion rallie les revendications des entreprises formatrices et demande que les processus soient simplifiés pour que celles-ci puissent passer plus de temps à véritablement former les apprentis et à ne pas faire de bureaucratie intempestive. La droite de ce Parlement fustige suffisamment les partis de gauche pour leur soi-disant manque de pragmatisme et nous voyons ici que les jeunes socialistes proposent une solution pragmatique, solution qui permettrait aux patrons, notamment aux patrons de PME – pour lesquels les charges administratives occupent une grande partie de leur temps et de leurs moyens – d'être déchargés administrativement. Ces lourdes charges les empêchent d'effectuer des tâches obligatoires et, automatiquement, ne les incitent pas à former plus d'apprentis.

Chers collègues, liez les paroles aux actes. Si vous voulez soutenir la formation professionnelle, soutenez aussi celles et ceux qui la font vivre, celles et ceux qui permettent de faire en sorte qu'elle se développe. Constater simplement que la formation professionnelle est importante ne suffit pas, M. le Directeur de l'économie et de l'emploi. Les actes valent bien plus que des paroles de realpolitik. Je crois d'ailleurs me souvenir qu'un parti politique représenté dans ce Parlement soutenait même au niveau fédéral moins de bureaucratie dans l'administration. Le soutien à la présente motion relèverait d'une certaine cohérence.

Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste soutient à l'unanimité cette motion populaire.

**Collomb Eric (PDC/CVP, BR).** Je m'exprime ici au nom du groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique et je déclare d'emblée mes liens d'intérêts: je suis directeur d'une société qui forme douze apprentis dans trois métiers différents.

Je commence par saluer cette idée louable qui vise effectivement à aider et à soulager les entreprises quant à ces charges administratives. Tout comme les Jeunes démocrates-chrétiens, je me rends compte aussi que le mouvement socialiste est prolifique en motions populaires. Cette motion populaire s'avère un outil adéquat pour que les jeunes puissent intégrer le débat politique. On se rend compte ici, une nouvelle fois, que c'était une bonne chose.

Malgré cela, le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique refusera cette motion populaire pour deux raisons:

- > c'est vrai, M. le Député Gasser, les charges administratives pour la formation sont importantes. Mais pour les vivre avec nos douze apprentis, ce n'est pas vraiment là qu'on a la plus grosse charge. La plus grosse charge dans la formation de nos apprentis est véritablement dans la formation pratique. Nous, nous formons des gens plutôt du côté pratique, mais nous avons aussi des employés de commerce. C'est vraiment dans le suivi, c'est vraiment dans l'accompagnement au quotidien que le travail se fait. Quant à la charge administrative, même si elle existe, finalement l'autorisation de former, vous ne la faites qu'une fois. Le contrat d'apprentissage, vous le faites une fois. Toute une série de charges ne seront faites qu'une fois pour l'apprenti. Après, c'est vrai, il y a le suivi des dossiers et un certain nombre de choses qu'on va faire régulièrement. Mais je le redis, la charge n'est pas forcément administrative. Elle est vraiment dans le suivi sur le terrain et je peux vous dire qu'on le fait vraiment avec plaisir;
- > la deuxième raison pour laquelle nous refusons cette motion populaire, c'est que le canton agit déjà effectivement au niveau des commissions fédérales, parce que, comme vous le savez, la formation professionnelle, au niveau administratif en tout cas, se joue sur le plan fédéral; et là, nous jouons déjà notre jeu.

Mesdames et Messieurs les Députés, je profiterai de cette tribune qui m'est donnée pour exprimer un avis tout à fait personnel sur ce que je dénoncerais comme étant une académisation de la formation duale. Je m'explique: vous avez malheureusement de plus en plus d'élèves qui terminent le CO dans une classe pratique et qui ne trouvent plus de formation technique, à l'exemple des maçons, des charpentiers. J'ai quelques contacts, mais de notre côté, on a malheureusement aussi des élèves de classes pratiques qui viennent chez nous en disant: «Moi, je n'ai pas la possibilité de faire le métier que je voulais faire.» J'ai eu un cas où le jeune s'est finalement tourné vers un métier de chauffeur qui est, effectivement, largement suffisant au niveau d'une classe pratique, mais je trouve dommage qu'on académise ces formations. Rehausser le niveau est peut-être une bonne chose, mais malheureusement, les sociétés en profitent, à l'exemple des employés de commerce. Je connais des sociétés – dont je tairai le nom – qui ne prennent que des élèves de classe pré gymnasiale. Cela signifie que vous avez des formations d'employé de commerce, qui devraient être des formations ouvertes à des classes générales, mais qui, de plus en plus, se ferment à ces classes générales et qui ne s'ouvrent plus qu'à des classes pré gymnasiales, parce que la société, l'entreprise ne veut que des bons élèves, des élèves qui puissent faire encore une maturité. C'est vraiment dommage qu'on académise ces formations.

Moi, j'ai fait exactement le contraire dans ma société, puisque je n'ai pris que des élèves provenant de classes pratiques pour les formations de chauffeur, alors que j'ai aussi des élèves de classes générales qui se présentaient avec des dossiers. Je crois qu'il faut vraiment qu'on laisse ouverts ces métiers techniques, un peu plus faciles sur le plan théorique, et qu'on les laisse vraiment ouverts à des jeunes qui n'ont malheureusement qu'un niveau de classe pratique.

C'était vraiment un petit coup de cœur que je voulais lancer ici, parce que je trouve dommage d'avoir de plus en plus de ces élèves de classes pratiques du CO qui se voient fermer les portes de cette magnifique école de vie qu'est la formation duale.

**Serena Silvio** (ACG/MLB, SE). Das Mitte-Links-Bündnis hat beschlossen, die Motion für eine administrative Entlastung der Bildungsbetriebe abzulehnen. Der Grund für die Ablehnung liegt vor allem in der Tatsache, dass das interkantonale Staatssekretariat für Bildung, Forschung und Innovation (SBFI) über die Kommission Berufsentwicklung der Schweizerischen Berufsbildungsämter-Konferenz bereits systematisch und ständig dafür sorgt, dass die administrative Belastung der Lehrbetriebe wenn immer möglich reduziert und optimiert wird. Die Aussage «administrative Entlastung» tönt an sich zwar cool und ist namentlich bei jungen Menschen sehr schnell auf dem Tablett. Wir müssen aber an die Nachhaltigkeit denken und demzufolge die Durchgängigkeit für weiterführende Ausbildungen unterstützen.

Ich war selber Mitglied in verschiedenen kantonalen und schweizerischen Kommissionen des Lehrlingswesens und konnte immer wieder feststellen, dass ständig über Vereinfachungen zu Gunsten der Betriebe und zu Gunsten der Lernenden nachgedacht wird und auch Anpassungen vorgenommen werden. Der Staatsrat hat in seiner Antwort eine Auflistung der wichtigsten administrativen Aufgaben der Betriebe erstellt. Diese Aufgaben sind durchaus sinnvoll und stellen bereits ein Minimum dar, um im Sinne und zum Nutzen der Lernenden eine geordnete Ausbildung zu sichern.

Das Mitte-Links-Bündnis sieht deshalb keinen Handlungsbedarf und unterstützt die Meinung des Staatsrates.

**Ith Markus** (PLR/FDP, LA). Wie mein Kollege bereits festgestellt hat, stellt die Freisinnig-demokratische Fraktion mit Genugtuung fest, dass die JUSO eine Thematik aufnimmt, für welche sich die FDP seit Jahren einsetzt. Wir sind der gleichen Meinung, dass der Ausbildung und insbesondere der Berufsbildung grösste Beachtung geschenkt werden muss. Selbstverständlich gehören dabei optimale Rahmenbedingungen für die Ausbildungsbetriebe dazu. Dies geschieht aber nicht nur mittels einer Reduktion der Bürokratie, sondern auch mit Hilfe von finanziell guten Rahmenbedingungen und einer liberalen Wirtschaftspolitik, und ein Mindestlohn geht sicher nicht in diese Richtung, in welche sich die Betriebe entwickeln können.

Bis dahin alles gut. Doch leider zielt diese Motion auf ein falsches Ziel, einerseits aufgrund des parlamentarischen Instruments, welches nichts Konkretes beinhaltet und deshalb auch kaum Wirkung zeigen wird. Welches wären denn konkrete Massnahmen, nebst denen, die der Staatsrat bereits plant? Andererseits ist das Anliegen am falschen Ort platziert. Fast lückenlos alles, was in der Berufsbildung geschieht, wird national bestimmt, teils von den entsprechenden Berufsverbänden, teils durch das nationale Parlament und deren Gesetzgebung.

Fürs Zweite, mein lieber Kollege, ermutigen wir die jungen Politiker, bei ihren Genossinnen und Genossen in Bern Einfluss zu nehmen, um mit uns die Bürokratie zu bekämpfen. Fürs Erste wird sich auch die FDP weiter engagieren, um unnötige bürokratische Hindernisse – in Zusammenarbeit mit den Berufsverbänden – und die Reglementierungen in den Branchen auszuräumen.

Es bleibt zu hoffen, dass sie dafür die nötige Unterstützung bekommt.

Pour conclure, nous soutenons le but visé par les jeunes socialistes, mais faute de propositions concrètes et du fait que nous estimons l'instrument inapproprié et, surtout, le niveau cantonal pas juste, nous vous invitons à rejeter cette motion.

**Fellmann Sabrina** (PS/SP, LA). Je déclare mes liens d'intérêts: je partage le quotidien d'un patron de petite entreprise qui n'a malheureusement pas la possibilité de compter sur moi pour pouvoir régler toute cette paperasserie administrative au quotidien. Je ne veux pas revenir sur les propos de mon collègue Benjamin Gasser, mais il y a autre chose qui m'interpelle dans cette motion.

La Jeunesse socialiste, dans sa motion, se réfère au cas BENU. Le Conseil d'Etat, lui, se réfère au cadre législatif fédéral. Or, il m'apparaît que BENU est une structure d'entreprise du canton de Fribourg, mais elle n'est pas non plus forcément représentative de toutes les structures d'entreprises du canton de Fribourg et du tissu économique fribourgeois, qui, vous le savez, est largement composé de petites entreprises, de petites Sàrl et de raisons individuelles.

Pour rebondir sur les propos de mon collègue Collomb, qui parlait de l'endroit où sont les charges administratives des entreprises qui forment des apprentis et de l'académisation des apprentissages, je trouve que ces petites entreprises employant quelques dizaines d'employés, voire moins, ont, à ce niveau-là, la possibilité d'apporter quelque chose d'autre. Vous parlez notamment de l'encadrement des jeunes, du fait de devoir les suivre au cours de leur apprentissage. Je pense que ces entreprises ont quelque chose d'autre à apporter dans le suivi et dans l'encadrement de ces jeunes qui suivent leur apprentissage dans différents domaines.

Dans ce contexte, je trouve que la réponse du Conseil d'Etat est dommage et qu'elle est un peu frileuse, parce qu'elle nous empêche finalement de réfléchir à ce qui pourrait être fait pas forcément au niveau du cadre fédéral, des réflexions fédérales, mais en cadrant une solution qui pourrait être innovante, qui pourrait être différente et qui pourrait correspondre aux besoins de notre canton et de son tissu économique.

Pour ma part, je vais soutenir cette motion. Mon collègue Ith disait qu'il trouvait l'instrument non approprié. Moi, je trouve qu'il est approprié, parce qu'il nous permet de réfléchir et de savoir où, dans quel cadre législatif, on pourrait trouver une solution aux questions qui sont posées. Il répond aux besoins des petites entreprises et il répond aux besoins des jeunes de notre canton.

**Waeber Emanuel** (*UDC/SVP, SE*). Notre groupe a également bien étudié ces trois motions populaires de la Jeunesse sociale fribourgeoise.

Concernant la motion «Pour décharger administrativement les entreprises formatrices», nous partageons l'argumentation et l'avis du Conseil d'Etat, selon lesquels cela relève tout d'abord de la compétence fédérale.

Par contre, nous soutenons les démarches déjà initialisées dans le canton et la motion n'est, à notre avis, pas l'instrument approprié pour atteindre l'objectif permettant de décharger nos entreprises formatrices des obstacles administratifs.

Die Probleme, wie Kollege Collomb bereits erwähnt hat, liegen nicht auf der administrativen Ebene, sondern bei den immer höher gestellten Anforderungen in der Ausbildung. Die Ausbildung wird verakademisiert und wir befürchten, dass die Anforderungen an Lehrmeister und Lehrlinge in Zukunft immer mehr zunehmen werden.

C'est pour ces raisons-là que nous vous invitons à refuser cette motion.

**Bürdel Daniel** (*PDC/CVP, SE*). Mes liens d'intérêts: je suis directeur adjoint de l'Union patronale du canton de Fribourg et membre de la commission cantonale de la formation professionnelle.

Die Motion der Jungsozialisten zur Entlastung der Bildungsbetriebe ist eine gute Idee, welche jedoch bereits zu grossen Teilen umgesetzt ist.

Die heutige Zusammenarbeit zwischen Berufsverbänden, dem Amt für Berufsbildung, Berufsschulen und Bildungsbetrieben kann als gut bezeichnet werden. Laufend werden in einem intensiven Austausch Lösungen gesucht für administrative Verbesserungen und Erleichterungen. Zudem muss jeder Berufsverband in einer festgesetzten Frist auf schweizerischer Ebene regelmässig die eigene Bildungsverordnung überarbeiten und ist dabei angehalten, die Qualiverfahren auf Vereinfachungen hin zu überprüfen. Insbesondere die Informatik hat in den vergangenen Jahren eine Reihe von grossen Entlastungen für die Lehrbetriebe gebracht, können doch heute Verträge, Lehrlingsbeurteilungen, Aufgebote etc. allesamt über elektronische Formulare abgewickelt werden und über das Internet einfach hin und her gemailt werden.

Es stimmt: Die Lehrlingsausbildung bedeutet einen grossen Arbeitsaufwand und auch eine grosse Belastung für den Ausbildungsbetrieb, insbesondere in den ersten Lehrjahren. Ein Betrieb investiert dabei jedoch in die eigene Zukunft und in Fachkräfte, welche später dem eigenen Betrieb und der ganzen Branche wieder in irgendeiner Form zu Gute kommen. Diese wohl gut gemeinte Motion ist deshalb aus den erwähnten Gründen abzulehnen.

**Aebischer Susanne** (*PDC/CVP, LA*). Meine Interessensbindungen: Ich war Mitglied der Lehrplangestaltung für die Ausbildung der Kaufmännischen Lernenden auf nationaler Ebene, kaufmännische Ausbildung im öffentlichen Verkehr.

Zudem habe ich ÜK-Moderatoren ausgebildet in dieser Branche und Lernende an meinem Arbeitsplatz.

J'aimerais souligner deux points élémentaires; je salue la volonté de cette motion populaire d'alléger la charge administrative. Quand on parle contre l'académisation de la formation, ce qui a été fait dans la réforme de l'apprentissage a été de donner des notes pour le travail que les apprentis effectuent au quotidien, pas seulement à l'école. Ceci nécessite d'avoir des évaluations, des objectifs de formation clairs, donc une charge administrative qui va de pair. Ce sont donc les formateurs qui, sur le lieu de travail, sont amenés à donner des notes justes. Cela nécessite une certaine administration pour ne pas seulement donner des notes si quelqu'un est bon en anglais, en allemand, en mathématiques ou dans les domaines à l'école de commerce, par exemple. C'est quelque chose à saluer et qu'on aimeraient soutenir, parce que c'était un grand point dans la réforme de la formation, par exemple de l'apprentissage de commerce.

Cela va de soi que sur le lieu de travail, les formateurs sont obligés de faire du suivi, d'avoir des objectifs de formation, de discuter avec les apprentis et, ensuite, de les évaluer.

Autre point que j'aimerais aborder ici, j'ai participé dans un groupe de travail ayant comme but de créer des *Lehrbetriebsverbünde*, des réseaux d'entreprises formatrices.

Lehrbetriebsverbünde sind eine gute Möglichkeit, um administrative Aufgaben zu zentralisieren und die kleinen Unternehmen von diesen administrativen Aufgaben zu entlasten. Ich denke, es ist wichtig im Kopf zu behalten, dass die Ausbildung auf nationaler Ebene geregelt ist und wir auf kantonaler Ebene besser die Finger davon lassen.

Mit diesen zwei Bemerkungen werde ich diese Motion ebenfalls ablehnen. Ich denke, wir sind am falschen Ort.

**Wicht Jean-Daniel** (*PLR/FDP, SC*). J'ai analysé cette motion populaire sous l'angle de ma casquette de directeur de la Fédération fribourgeoise des entrepreneurs, une association qui forme aussi des apprentis. J'ai en permanence deux apprentis de commerce en formation. Je partage pas mal d'avis qui ont été exprimés ce matin.

Je suis moyennement d'accord avec cette motion sur un élément. Je ne pense pas qu'on ait aujourd'hui un problème administratif au sein des entreprises formatrices. J'en suis convaincu: pour moi, les charges administratives ne sont pas un problème, sauf pour le métier d'employé de commerce. Susanne Aebischer l'a dit il y a quelques instants en parlant de cette formation. A l'époque, je me suis élevé lorsqu'on a voulu commencer à faire en sorte que les patrons donnent des notes à des apprentis en formation. Moi, je fais régulièrement une évaluation de mon personnel, de mes apprentis. Ça, ce n'est pas une charge administrative; c'est quelque chose de normal. Par contre, devoir faire des unités de formation, noter les apprentis, ça, c'est contre-productif. A l'époque où ça a été introduit, le canton a dû engager une personne, une task force, parce que tout d'un coup, il y a eu une chute dans le nombre de places d'apprentissage de commerce. Là, je me suis battu à l'époque. Il faut dire clairement que ce sont

certains métiers qui ont voulu ça. Ce sont les banques et les assurances. Dans ces banques et assurances, des personnes s'occupent de vingt à trente apprentis. Effectivement, dans les petites PME, il n'y a pas cette potentialité, cette possibilité. Donc, si on doit diminuer des charges administratives pour les patrons de PME, c'est effectivement dans cette formation et uniquement dans cette formation d'employé de commerce. Mais on le fait, ça fonctionne, on est organisé aujourd'hui et on vit avec.

Malgré tout, je refuserai cette motion, parce que sur le plan administratif, comme je vous l'ai dit, ce n'est pas un problème. Aujourd'hui, on a un autre problème au niveau de l'apprentissage: la première chose que nous devons faire avec les jeunes que l'on reçoit est de commencer à revoir leur éducation qu'ils n'ont pas reçue à la maison, C'est ça, le problème principal aujourd'hui: dire à un jeune «tu ranges les affaires», «tu fais ceci», «tu fais cela».

Cette motion populaire est une fausse bonne idée et je vous invite à la rejeter.

**Berset Solange** (PS/SP, SC). Je déclare mes liens d'intérêts: j'ai formé des apprentis pendant plus de vingt ans. Bien évidemment, on peut toujours trouver des raisons pour ne pas soutenir une motion.

En préambule, j'aimerais relever le point suivant: M. le Directeur, lorsque l'entreprise BENU a décidé de ne plus former d'apprentis, vous aviez déclaré dans la presse que l'entreprise BENU avait décidé de ne plus former d'apprentis, parce que les charges administratives étaient trop importantes et trop lourdes.

Je suis aussi étonnée d'entendre que l'Union patronale, qui, à tour de bras et dans toutes ses déclarations, dit toujours qu'il y a trop de charges administratives, dit ici – tout d'un coup, parce qu'on parle d'apprentis et du fait d'essayer, seulement d'essayer de réduire ces charges –, être pour la charge administrative. Ça, c'était juste en passant et par rapport à ce que j'ai entendu tout à l'heure.

Pour avoir eu et ayant toujours de nombreux contacts avec les entreprises formatrices de ce canton, je n'en ai trouvé aucune à ce jour qui m'aït dit qu'il n'y avait pas de charges administratives trop lourdes. Je suis un peu étonnée d'entendre justement certains patrons et certaines personnes qui sont directement impliqués de reconnaître une partie, mais pas tout. Moi, je peux en tout cas vous citer bon nombre d'entreprises qui relèvent malheureusement cet état des choses.

En réalité, je déplore le fait que le Conseil d'Etat ne juge pas opportun de proposer d'accepter cette motion pour simplement trouver des pistes qui permettraient de soulager les entreprises. Je crois que la motion des jeunes socialistes ne demande que ça et c'est notre rôle à nous, dans ce Parlement, d'aller dans ce sens, parce qu'il en va aussi de la défense et du développement de notre économie.

J'ai eu aussi une formation dual et je crois qu'elle est primordiale dans notre canton; on dit régulièrement qu'elle fait la richesse de notre économie et de nos PME. Donc, je regrette

vraiment, je déplore que le Conseil d'Etat parle de manière négative en disant: «Le Conseil d'Etat ne veut pas introduire des dispositions discriminatoires.» Excusez-moi, M. le Conseiller d'Etat, ce sont des mots qui me choquent. Personne ne demande des discriminations. La motion demande simplement des pistes pour permettre de trouver des allègements administratifs et des choses qui se fassent plus simplement.

Vous dites également que la liberté du commerce demeure douteuse. Encore une fois, ce sont des termes négatifs. Je ne comprends pas: vous dites soutenir la formation des jeunes et on ne répond que par des choses négatives. J'aurais attendu que l'on dise: «Ecoutez, nous allons...» Le Conseil d'Etat peut proposer, et c'est son droit de proposer, un refus d'une motion, mais il pourrait peut-être donner quelques pistes positives pour vraiment soutenir les formateurs et les formatrices des PME de notre canton.

Votre manière négative de communiquer me heurte, moi comme ancienne formatrice d'apprentis et je vous demande, chers collègues, de donner un signal positif pour les jeunes de ce canton en essayant qu'ils aient plus de chances, pour que les entreprises entrent en matière et pour qu'elles aient moins de charges. Je rappelle que cette motion n'a qu'un objectif: demander au Conseil d'Etat et aux personnes concernées de fournir des pistes.

Merci de soutenir cette motion.

**Hunziker Yvan** (PLR/FDP, VE). J'ai une entreprise formatrice. A l'instar de ma collègue socialiste, je forme toujours des apprentis. Cela fait plus de vingt ans également que j'ai des apprentis dans mon entreprise.

Je suis surpris d'entendre qu'une petite PME ne prend pas d'apprentis, parce qu'elle a une surcharge administrative. Chez nous, nous formons des apprentis électroniciens durant quatre ans. La paperasse a quasi disparu de notre entreprise du fait qu'on a déjà intégré une certaine technologie, mais on n'a pas attendu les lois pour le faire. On a eu simplement une certaine volonté. Quand un patron dit: «Je ne prends pas d'apprentis, parce que j'ai trop d'administration», en fait, il noie le problème. Quand vous avez un problème et que vous ne voulez pas, c'est comme si, par exemple, vous ne voulez pas de chien et que vous dites qu'il a la rage. A quelque part, c'est ça qui se fait.

Aujourd'hui, il serait plus judicieux de se poser la question suivante: pourquoi on ne forme pas? C'est vrai, quand vous avez un jeune qui, aujourd'hui, vient se présenter dans votre entreprise, vous avez un plaisir à l'écouter, à le prendre et surtout à le former. Je crois que c'est ça qu'on a oublié. Aujourd'hui, si les jeunes ne trouvent pas de places d'apprentissage, je ne pense pas que c'est à cause de la surcharge administrative. C'est vrai que je peux être emprunté, parce que je forme des apprentis et que je ne veux pas une surcharge administrative, parce qu'à ce moment-là, je n'en formerai pas. Cependant, je peux dire à votre patron que ce n'est pas ça qu'il doit dire pour ne pas prendre des jeunes.

Vous savez qu'il y a aujourd'hui toute une évaluation qu'on doit faire. Personnellement, je pense que cette évaluation doit être faite quand même avec un certain respect par rapport à l'apprenant que vous avez, sans tout d'un coup mettre des croix pour oui, c'est acquis, non, ce n'est pas acquis, parce que ce n'est pas possible de le faire. Alors, si vous ne le faites pas sur un papier, vous devez quand même le faire sous forme électronique.

**Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi.**  
Le nombre d'intervenants montre que la formation professionnelle est vraiment un thème très important. On l'a dit et on l'a souligné: la formation professionnelle fribourgeoise a vraiment le vent en poupe.

Je me permets de faire une introduction un peu générale à ces trois motions et je prendrai ensuite la parole pour chacune d'entre elles.

En général, nous pouvons dire qu'au cours des dix dernières années, le nombre de jeunes en formation professionnelle a augmenté de plus de 50% chez nous. L'automne passé, le nombre de personnes en formation professionnelle initiale, enregistrées au Service de la formation professionnelle, a même atteint le chiffre record de 9359 personnes. Ce succès est clairement le fruit du partenariat entre les organisations du monde du travail, les entreprises formatrices et les autorités fédérales et cantonales. Les entreprises fribourgeoises sont particulièrement engagées en faveur de l'apprentissage. La part des apprentis dans le total des emplois, en équivalents pleins-temps, est chez nous de 6,1%, alors que la moyenne suisse n'est que de 5,1%. Aucun autre canton romand et ni Berne, Zurich ou Bâle ne connaissent des taux d'apprentis aussi élevés dans leurs entreprises.

Ich glaube, die Vorteile des dualen Berufsbildungssystems sind allgemein bekannt. Wir haben auch gesehen, dass der französische Staatspräsident François Holland besonders die Berufsbildung besucht hat, als er vor einigen Wochen in der Schweiz war. Und auch Bundesrat Schneider-Ammann hat in Amerika bei Barack Obama im Weissen Haus auch die Vorteile der dualen Berufsbildung präsentiert.

Zu Grossrat Collomb: Ich glaube, dass die Gefahr der Akademisierung effektiv ein Problem darstellt. Es ist dies eine Frage, die wir ernst nehmen und im Gesamtkonzept der Ausbildung lösen müssen.

Au niveau fédéral, de nombreuses initiatives, émanant tant du Parlement que de l'administration, visent à favoriser la formation professionnelle d'une façon ou d'une autre. Même au niveau cantonal, plusieurs d'entre vous, Mesdames et Messieurs les Députés, ont déposé ces derniers mois des instruments parlementaires réclamant que l'Etat intervienne davantage en faveur de l'apprentissage.

Alors, la Jeunesse socialiste fribourgeoise souhaite ainsi renforcer l'apprentissage avec ces trois motions populaires. Je veux dire et souligner que le Conseil d'Etat est vraiment sensible aux préoccupations de la Jeunesse socialiste. Je suis aussi très content que la Jeunesse socialiste ait pris cette ini-

tiative, mais Mesdames et Messieurs les jeunes Politiciens, nous visons les mêmes objectifs:

- > l'apprentissage doit rester attractif;
- > tous nos jeunes doivent pouvoir trouver une place de formation professionnelle de qualité;
- > les entreprises formatrices doivent rester motivées à former des jeunes.

Le Conseil d'Etat a d'ailleurs fait de la nécessité d'assurer la relève professionnelle l'un des principaux chantiers du troisième défi de son programme de législature. Toutefois, il faut être conscient que notre système de formation professionnelle duale repose sur l'indispensable collaboration de tous les partenaires concernés: entreprises formatrices, associations professionnelles, écoles professionnelles, administrations cantonale et fédérale, sans oublier les personnes en formation elles-mêmes, bien sûr. Or, les motions populaires de la Jeunesse socialiste menacent de mettre à mal le subtil équilibre qui prévaut actuellement entre ces partenaires. D'ailleurs, des mesures ont déjà été prises là où c'était possible, par exemple en ce qui concerne les marchés publics. Dans d'autres domaines, notamment dans celui des charges administratives supportées par les entreprises formatrices, la marge de manœuvre du canton est plus limitée, puisque ces charges sont souvent édictées au niveau fédéral.

En ce qui concerne le salaire minimum des apprentis, il est à relever que la commission de la formation professionnelle, composée de représentants patronaux, syndicaux et de l'administration, vient d'émettre des recommandations valables dès janvier 2015. Ces recommandations tendent à la hausse pour un grand nombre de métiers et sont suivies par les formateurs et les entreprises.

Tout à l'heure, j'aurai l'occasion de revenir dans le détail sur chacun de ces textes, mais pour conclure cette brève introduction générale, je voudrais insister sur le fait qu'il faut protéger le subtil équilibre qui prévaut entre les partenaires de la formation professionnelle.

C'est donc dans l'intérêt des apprentis que le Conseil d'Etat vous proposera de rejeter les trois motions populaires.

Concernant la motion populaire «Pour décharger administrativement les entreprises formatrices», la réduction des lourdeurs administratives et des coûts qu'elles provoquent pour les entreprises est une problématique des plus actuelles. Le Conseil d'Etat partage la préoccupation de la Jeunesse socialiste de pouvoir alléger les charges administratives imposées aux entreprises formatrices. La Confédération partage, elle aussi, ces mêmes préoccupations. Il y a un peu plus d'un an, le Conseil fédéral a publié un rapport sur les coûts supportés par les entreprises en raison des diverses réglementations.

Concernant la formation professionnelle, ce rapport estimait que les coûts de la réglementation à charge des entreprises suisses devaient se situer dans une fourchette allant de 130 à 474 millions de francs. La formation professionnelle est une tâche commune de la Confédération, des cantons et des organisations du monde du travail. De nombreuses régle-

mentations concernant la formation professionnelle ne sont pas édictées de façon unilatérale par les cantons ou par la Confédération, mais sont développées en collaboration avec les associations professionnelles. C'est là où se situe un peu le problème, parce que ce sont notamment ces associations professionnelles qui demandent souvent, dans les révisions de ces ordonnances, des alourdissements pour la formation professionnelle. Alors là, le canton intervient régulièrement pour alléger les choses, mais si les associations professionnelles ne l'acceptent pas, la Confédération se rallie en général pratiquement toujours à l'avis des associations professionnelles. Encore une fois, les moyens d'intervention du canton en la matière sont donc des plus limités.

Je dois quand même dire que le canton est en train de prendre des mesures pour alléger la lourdeur administrative. Citons, par exemple, les cours obligatoires pour formation en entreprises. Ce cours d'une durée de cinq jours est offert gratuitement aux entreprises; seul le matériel est facturé à hauteur de 150 frs par participant. Ou bien, dans le cadre du projet de cyberadministration, le Service de la formation professionnelle envisage également de proposer aux entreprises la possibilité de saisir les contrats d'apprentissage en ligne. L'essentiel des simplifications envisageables reste cependant du ressort de la Confédération et des associations professionnelles.

Je sais que le SEFRI – le Secrétariat d'Etat à la recherche, à la formation et à l'innovation – a lancé récemment des travaux visant à optimiser les processus de la formation professionnelle. Le canton est associé à ces travaux qui visent à:

- > simplifier les procédures de qualification, à l'exemple des examens de fin d'apprentissage;
- > systématiser le recours à des prestations en ligne lors des cours de formation professionnelle;
- > améliorer la coordination entre les entreprises formatrices et les écoles professionnelles.

Les charges administratives que l'administration cantonale impose aux entreprises formatrices sont quasiment toutes basées sur des dispositions légales fédérales. Le canton ne dispose pratiquement d'aucune marge de manœuvre en la matière. Dans le cadre des révisions d'ordonnances de formation, nous continuerons, par contre, à nous engager en faveur d'une simplification des procédures.

Pour toutes ces raisons, le Conseil d'Etat vous propose, en conclusion, de rejeter cette motion populaire.

- > Au vote, la prise en considération de cette motion populaire est refusée par 60 voix contre 29. Il y a 1 abstention.
- > Cet objet est ainsi liquidé.

*Ont voté oui:*

Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Burgeno Woef-fray Andrea (FV,PS/SP), Corminboeuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Flechtnier Olivier (SE,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole

(GL,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Piller Benoit (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Rey Benoit (FV,ACG/MLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Suter Olivier (SC,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP). Total: 29.

*Ont voté non:*

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bonvin-Sansonnen Sylvie (BR,ACG/MLB), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Page Pierre-André (GL,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). Total: 60.

*S'est abstenu:*

Mäder-Brülhart Bernadette (SE,ACG/MLB). Total: 1.

## **Motion populaire 2014-GC-74 Damien Clivaz/ Mélanie Correia/Simon Zurich Pour un salaire minimum pour les apprenti-e-s<sup>1</sup>**

### **Prise en considération**

**Ganioz Xavier** (PS/SP, FV). Je déclare mon lien d'intérêts avec le syndicat UNIA dont je suis collaborateur.

Lorsqu'une entreprise s'engage à prendre un ou une jeune en apprentissage, il est vrai qu'elle prend une responsabilité tant vers la personne en formation qu'à l'égard de l'Etat, en devant

<sup>1</sup> Déposée et développée le 3 avril 2014, BGC p. 1122; réponse du Conseil d'Etat le 10 mars 2015, BGC p. 1045.

assumer les exigences minimales posées dans la convention d'apprentissage. C'est un choix, celui de dévoiler un savoir, de le faire avec sérieux et avec le temps nécessaire pour que le flambeau soit transmis. Cela demande de la patience, une organisation pointue du temps de travail et une attention particulière des collègues de travail. Ce sont des conditions à mettre en place, un effort à consentir, mais pour quel bénéfice? Je parle de bénéfice, car, soyons honnêtes, si l'apprentissage n'était qu'une charge pour les entreprises, elles n'ouvriraient tout simplement pas leurs portes aux apprentis. L'apport des apprentis à leur employeur est certain et large. Ils sont de véritables travailleurs et travailleuses à part entière, dont la contribution est concrète, contre un investissement salarial qui reste modeste.

Au contraire de ce qui est dit dans la réponse du Conseil d'Etat, les personnes en formation n'induisent pas une perte de productivité pour les entreprises qui les prennent sous leurs ailes. Les données établies par l'Office fédéral de la formation professionnelle, données librement accessibles sur son portail internet, démontrent bien au contraire que l'engagement d'apprentis augmente cette productivité et participe effectivement à l'accroissement des marges bénéficiaires. Il s'agit là d'éléments relatifs au chiffre d'affaires, mais n'oublions pas non plus le bénéfice que retire une entreprise lorsqu'elle peut s'afficher comme formatrice. L'image est évidemment positive, légitime son implantation sociale et lui ouvre une perspective cruciale, celle de se constituer un vivier de main d'œuvre formée, fidélisée et rompue à ses processus propres de production.

Dans cet esprit, la motion populaire qui nous est présentée est juste. Juste parce qu'elle émane des jeunes, juste parce qu'elle est une contrepartie équilibrée à la plus-value qu'amènent les apprentis, mais elle est juste surtout parce qu'elle pose une garantie, celle d'assurer à tous les apprentis du canton de Fribourg un revenu minimal qui tient compte des spécificités de chaque profession. Cette garantie est nécessaire et le Conseil d'Etat le dit lui-même dans sa réponse. Il précise que les recommandations salariales faites par le canton sont respectées dans bien des cas par les entreprises formatrices. Cela démontre par la preuve que si une majorité d'entreprises joue le jeu, ce n'est pas le cas de la totalité, ce qui n'est pas tolérable en soi et mérite un ajustement légal, que la motion propose justement.

Le Conseil d'Etat craint qu'un salaire minimum garanti pour les apprentis puisse provoquer l'effondrement de tout le système de la formation professionnelle dans notre canton. Ce sont ses mots propres et c'est une crainte un peu vite formulée à notre sens, crainte qui ne tient pas compte du texte même des motionnaires. Celui-ci indique pourtant clairement que le salaire minimum devra être fixé selon chaque branche, en fonction des critères propres à chaque profession et – c'est important – en prenant en compte le fait que les apprentis sont encore en formation. Il n'y a donc pas lieu de s'épouvanter. Les salaires resteront proportionnés et le texte de la motion le propose ainsi.

Pour garantir un traitement équitable à l'ensemble de nos apprentis, nous soutenons la motion populaire de la Jeu-

nesse socialiste et, bien sûr, nous vous proposons d'en faire de même.

**Serena Silvio** (ACG/MLB, SE). Die Gruppe Mitte-Links-Bündnis hat mit einer Mehrheit beschlossen, die Motion für einen Mindestlohn für Lernende zu unterstützen.

Wir sind überzeugt, dass im Jahre 2015 die Arbeitsleistung für einen Mindestlohn von 400 Franken in jedem Beruf und auch im ersten Lehrjahr mit Sicherheit gegeben ist. Wir sind der Meinung, dass keine der drei betroffenen Berufsgruppen wirklich substanzelle Berücksichtigung in der Lohnkostenstruktur von Lernenden im ersten Lehrjahr nötig hat.

Ein Einlenken dieser Berufe auf die geforderten 400 Franken im ersten Lehrjahr – und zwar unabhängig vom Geschlecht – würden wir deshalb sehr begrüssen, damit keine gesetzliche Regelung notwendig wird.

Die vom Staatsrat beschriebene bisherige Bilanz der Absprachen unter den interessierten Kreisen ist mit Sicherheit der bessere Weg für die Lohngestaltung der Lernenden. Sie muss aber von allen Beteiligten fair und marktkonform gehandhabt werden. Im Wissen, dass eine noch nicht weit zurückliegende Volksabstimmung für Mindestlöhne bei der allgemeinen Bevölkerung abgelehnt wurde, bedauern wir sehr, dass diese Frage nun wegen nur drei von insgesamt 180 Berufsgruppen mit extrem tiefen Löhnen im ersten Lehrjahr erneut diskutiert werden muss.

Das Mitte-Links-Bündnis sieht sich aufgrund der uns unverständlichen Sachlage leider gezwungen, die Motion zu unterstützen.

**Vial Jacques** (PDC/CVP, SC). Je vous donne mes liens d'intérêts: je suis administrateur d'une entreprise qui forme actuellement huit apprentis et je pense en avoir formé plus d'une centaine. Pendant de nombreuses années, j'ai présidé l'Association fribourgeoise des entreprises de menuiserie, ébénisterie, charpenterie et fabriques de meubles (AFMEC) qui forme 431 apprentis en 2015: apprentis charpentiers, menuisiers et ébénistes.

Durant toutes ces années, la rétribution n'a jamais été un problème pour les apprentis. La commission d'apprentissage, en collaboration avec le Centre professionnel, fixe des recommandations qui sont suivies dans pratiquement tous les cas. Elles tiennent compte des apports de l'apprenti et des charges supportées par l'entreprise. L'apport de l'apprenti est sa disponibilité durant trois ou quatre ans pour être formé en entreprise et pour les cours professionnels. L'apport de l'entreprise, ce sont sa logistique, ses installations, son administration, ses connaissances professionnelles, un personnel formé et la disponibilité de ce personnel à former les apprentis. La rémunération des apprentis est donc un savant équilibre de ces éléments et parfaitement géré depuis des décennies par le patronat et la Formation professionnelle, ceci à la satisfaction des apprentis et surtout de leurs parents, des parents qui assument le solde des charges de l'enfant. Rappelons que dans la formation académique, l'entier des frais est supporté par les parents, parfois secondés par des bourses.

Alors pourquoi vouloir fixer un salaire minimum et pourquoi le fixer à 400 frs? Fixer un salaire minimum à 400 frs est pour moi quelque chose de très pernicieux. Pourquoi ne pas le fixer à 1000 frs? Une grande majorité des professions serait à ce moment-là hors-la-loi. Pourquoi ne pas le fixer à 300 francs? La motion n'aurait même pas sa raison d'être. Alors, pourquoi 400 frs? En plaçant cette barre si bas, les motionnaires espèrent que le Grand Conseil, dans sa grande mansuétude, accepte facilement une mise à niveau, fut-elle infime. En fait, ils cherchent à donner à l'Etat un rôle qu'il ne désire pas et enlever de l'autonomie aux entreprises.

Si vous acceptez cette motion, les mêmes initiateurs vont revenir proposer d'ici quelques temps une augmentation de ce salaire minimum pour ces pauvres apprentis exploités par des patrons peu scrupuleux. Je vous l'ai dit: cette motion est pernicieuse. Le système libéral fonctionne à merveille; il est pris comme modèle par la plupart de nos voisins européens. Il est fragile; alors, préservons-le.

Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique refusera à l'unanimité cette motion et vous prie d'en faire de même.

**Waeber Emanuel** (*UDC/SVP, SE*). Concernant cette motion sur le salaire minimum demandé pour les apprentis, nous constatons, comme le Conseil d'Etat le rappelle dans sa réponse, que seules trois professions sur plus de 180 ont un salaire inférieur à 400 frs en première année d'apprentissage. Demander maintenant de fixer des critères propres à la branche ne nous semble pas approprié. Je vous rappelle également qu'il y a juste une année, le 18 mai 2014, le peuple suisse a voté avec 76,3% contre 23,7% contre l'initiative populaire pour un salaire minimum. Et Fribourg l'a refusée par 75,08%. Cela montre que le partenariat social fonctionne très bien dans notre pays et dans presque toutes les branches.

C'est pour ces raisons que nous vous invitons à refuser cette motion.

**Wicht Jean-Daniel** (*PLR/FDP, SC*). Je déclare d'abord mes liens d'intérêts: je suis directeur de la Fédération fribourgeoise des entrepreneurs, qui forme annuellement 180 apprentis dans le cadre des cours interentreprises. Je suis également formateur, avec mes collaborateurs et collaboratrices, de deux apprentis de commerce en permanence.

Le groupe libéral-radical a analysé avec attention cette motion populaire. Celle-ci attaque le système dual, qui fonctionne parfaitement dans notre pays. Ce système est envié par de nombreux pays et est un modèle d'efficacité. Chaque métier dispose d'une commission d'apprentissage, composée de représentants patronaux et de représentants syndicaux. Les règles sur la rémunération doivent rester la compétence de ces commissions et ne pas être inscrites dans une loi.

Contrairement à ce que répond le Conseil d'Etat, bien que la construction ait une convention collective de travail, le salaire des apprentis maçons est laissé à la libre appréciation des commissions d'apprentissage et donc des cantons. Il y a autant de modèles de salaires pour les apprentis maçons que de cantons. Il est vrai que la branche de la construction a des

salaires élevés pour les apprentis et cela date depuis longtemps, soit de plus d'un quart de siècle. On a finalement élevé les salaires pour encourager le choix de la profession. Ceci est donc un problème d'employeur, de patron. Telle était la volonté de valoriser le salaire de l'apprenti. Cela a fonctionné pendant de nombreuses années. Aujourd'hui, ces salaires élevés commencent à avoir des effets pervers. En effet, comme il y a beaucoup de places d'apprentissage dans le métier de maçon, des jeunes, qui ne savent pas trop ce qu'ils veulent faire et en attendant de trouver leur voie, choisissent de faire un tel apprentissage. Ils font une année et à la fin de l'année, ils ont trouvé une autre voie et cassent le contrat d'apprentissage. Il faut relever que c'est l'année qui coûte le plus cher dans la formation. Ceci est l'un des effets pervers qu'on aimeraient corriger. On essaie de trouver des solutions afin d'encourager les jeunes à terminer leur formation. Nous recherchons donc des solutions et la solution sera probablement la diminution des salaires. Là, nous aurons quelques problèmes avec nos partenaires sociaux, mais nous allons trouver d'autres solutions.

J'aimerais maintenant faire une petite comparaison: un étudiant paie des taxes de cours lorsqu'il va suivre ses cours à l'Université. Aucun salaire ne lui est versé et, de plus, les coûts de la formation sont pris en charge par l'Etat. Il n'y a qu'à voir les comptes que nous avons vus l'autre jour dans cet hémicycle. Les cours interentreprises pour les apprentis sont payés par qui? Par les patrons. Cela varie de 100 frs la semaine de cours à 700–800 frs suivant le métier. Qui paie les instructeurs de ces cours interentreprises? Ce sont les associations patronales qui encaissent des cotisations auprès des patrons. La Fédération fribourgeoise des entrepreneurs est en train d'engager du personnel. Nous avons trois équivalents pleins-temps qui font de la formation professionnelle et qui sont payés par l'association, donc par les patrons. On veut encore rajouter une couche avec un salaire minimum. Quelle sera la prochaine idée? Est-ce que l'on veut casser un système qui fonctionne parfaitement dans ce pays?

Je tiens à rappeler que pour encourager la formation professionnelle par l'apprentissage, j'ai déposé, il y a déjà un certain temps, avec mon collègue Ganioz, une motion visant à la gratuité des cours interentreprises en général. Ceci est une bonne mesure.

J'aimerais juste encore m'exprimer à titre personnel: je forme des apprentis, mais je les forme avec le cœur. Je les accompagne de la première à la dernière année d'apprentissage. Et au mois de juillet prochain, avec M. le Conseiller d'Etat Beat Vonlanthen, je serai présent lorsque mon apprenti recevra son CFC d'employé de commerce. Des parents ne viennent même pas à cette manifestation, mais moi, comme patron, j'y vais, parce que je suis fier...

**Le Président.** Merci, M. le Député, vous avez eu cinq minutes.

**Lehner-Gigon Nicole** (*PS/SP, GL*). En lisant la réponse du Conseil d'Etat, j'ai remarqué que les professions où les salaires des apprentis sont les plus bas sont des professions traditionnellement féminines. Au moment où l'égalité des salaires est un but qui n'est malheureusement pas encore

atteint, un salaire minimal correct pour tous est à plébisciter. Je remarque aussi que ces mêmes professions, qui offrent des salaires assez bas pour les apprentis, nécessitent des tâches répétitives que les apprentis peuvent réaliser dès le début de leur apprentissage, exécutant ainsi parfaitement le travail d'un employé certifié. Deux raisons qui s'ajoutent à celles avancées par les motionnaires pour encourager l'introduction d'un salaire minimal pour les apprentis. En écoutant les arguments de mes collègues, il me semble qu'il y a un malentendu à propos de ce salaire minimal. Les jeunes socialistes ne fixent pas un montant minimum; au contraire, ils préconisent dans leur motion que le salaire minimum soit fixé selon chaque profession, en fonction des critères propres à la branche.

Ayez tout ça en tête pour faire un geste en faveur des apprentis et acceptez cette motion. Je vous remercie de votre attention.

**Bürdel Daniel** (PDC/CVP, SE). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis directeur adjoint de l'Union patronale, membre de la commission cantonale de la formation professionnelle et formateur de deux apprentis de commerce.

Vor wenigen Monaten wurde die Einführung eines eidgenössischen Mindestlohnes in einer Volksabstimmung klar verworfen, wie wir gehört haben. Eine grosse Mehrheit des Schweizer Stimmvolkes ist der Meinung, dass wo immer möglich bei Lohnfragen und bei der Festlegung von Arbeitsbedingungen Branchenlösungen gefunden werden sollen. Genau dies geschieht auch im Bereich der Lehrlingsausbildung. Die verschiedenen Berufsverbände schlagen – unter Berücksichtigung der Branchenverhältnisse – der kantonalen Berufsbildungskommission die Lohnempfehlungen pro Beruf vor, welche in der Regel durch diese übernommen werden. Die durch Arbeitgeber und Gewerkschaften verabschiedeten Lohnempfehlungen sind nicht bindend, doch bei einer Nichteinhaltung durch einen Ausbildungsbetrieb muss dieser diese Löhne rechtfertigen.

Es muss an dieser Stelle klar festgehalten werden, dass nicht in jeder Branche dieselben Löhne bezahlt werden können. Die erzielten Margen sind pro Branche sehr unterschiedlich und erlauben es nicht überall, hohe Mindestlöhne zu bezahlen. Bei einer genaueren Analyse stellt man jedoch fest, dass in Branchen, in denen tiefe Lehrlingslöhne ausbezahlt werden, typischerweise meist dafür noch das Trinkgeld des Kunden hinzukommt, als Beispiel sei hier der Coiffeureberuf erwähnt. Was vielfach verkannt wird, ist, dass die Betreuung eines Lehrlings – gerade in den ersten Jahren – sehr viel Zeit und Investitionen erfordert, welche sich erst gegen Ende der Lehre ausbezahlen. Es ist also keineswegs so, dass ein Ausbildungsbetrieb einfach von der Lehrlingsarbeit profitiert und sich bereichert. Zudem sind die Absenzen eines Lehrlings in der heutigen Zeit sehr hoch durch Schule, überbetriebliche Kurse, Spezialwochen, Sporttage etc.

Ich bin überzeugt, dass sich einige Ausbildungsbetriebe bei einer gesetzlichen Festlegung eines Mindestlohnes für Lernende zudem überlegen werden, ob sie weiter ausbilden wollen oder nicht. Dies würde die in den letzten Jahren

äusserst erfolgreiche Entwicklung der Lehrlingszahlen wieder zunehmen.

Wieso soll immer alles mit Gesetzen geregelt werden? Lassen wir den Betrieben und Angestellten den nötigen Freiraum, um gemeinsam sinnvolle Lösungen zu finden, welche die örtlichen Gegebenheiten berücksichtigen. So stehen am Ende der Lehrzeit alle Beteiligten als stolze Gewinner da.

**Flechtner Olivier** (PS/SP, SE). Ich muss schon etwas den Kopf schütteln, wenn ich diese Debatte hier mitverfolge.

Wir sind alle einverstanden, wie wichtig das duale System in der Schweiz ist in unserer Berufsbildung. Wir sind alle einverstanden, wie hoch der Wert der Ausbildung in der Lehre ist. Wir sind uns alle bewusst, wie wichtig auch der Beitrag der Lernenden an die Betriebe und an unsere Gesellschaft ist. Und wir sind uns auch bewusst, dass nur eine Minderheit der Branchen betroffen ist, dass dieses subtile Gleichgewicht, das mehrmals erwähnt worden ist, nur in einer Minderheit der Branchen nicht funktioniert. Meiner Meinung nach ist es genau hier die Aufgabe des Staates, einzutreten. Genau hier ist es wichtig, dieses subtile Gleichgewicht zu gewährleisten und zu garantieren, genau dort, wo es nicht funktioniert.

Im Moment erhalte ich den Eindruck, dass die Aufrechterhaltung des subtilen Gleichgewichts vor allem darin besteht, nichts zu tun, und das ist nicht eine Beibehaltung eines Gleichgewichts.

**Vonlanthen Beat**, Directeur de l'économie et de l'emploi. En préambule, je rappelle que le Code des obligations laisse la détermination du salaire à la libre appréciation des parties, ce dans le contrat d'apprentissage comme dans le contrat de travail. Dans notre canton, la grande majorité des entreprises formatrices respecte les recommandations émises par la commission cantonale de la formation professionnelle en matière de salaires des apprentis. Ces salaires indicatifs sont arrêtés après une longue et large consultation des partenaires concernés. J'ai d'ailleurs ici la liste des salaires valables dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015, de l'agent d'entretien de bateaux jusqu'au vitrier CFC. On voit que c'est un travail considérable qui est fait. Ces recommandations tiennent compte des particularités de chaque formation, notamment des coûts à charge de l'entreprise et de la productivité de l'apprenti. Si les prescriptions devaient prévoir des salaires planchers trop élevés, les entreprises ne renonceraient peut-être pas d'emblée à former des apprentis, mais elles seraient certainement tentées de limiter au maximum leur tâche légale de formation et de suivi.

Le salaire minimum réclamé par la motion populaire de la Jeunesse socialiste ne concerneait en effet, comme vous l'avez dit à plusieurs reprises, qu'une seule profession dont les effectifs d'apprentis sont conséquents, soit les coiffeuses et les coiffeurs. Or, les entreprises formatrices de cette branche nous assurent que le minimum souhaité par la Jeunesse socialiste est en règle générale atteint, voire dépassé grâce aux bonnes mains, une pratique dont les apprentis ne profitent pas dans la plupart des autres professions. Je vois ici que le salaire pour une coiffeuse ou un coiffeur CFC est de

360 frs en première année, de 460 frs en deuxième année et de 580 frs en troisième année. Ce salaire n'est inférieur au minimum souhaité par la motion populaire que durant la première année d'apprentissage. Un salaire d'apprenti de première année, qui se situe légèrement au-dessous ou au-dessus des 400 frs proposés par la Jeunesse socialiste, reste modeste, nous en convenons. Il faut toutefois garder à l'esprit que surtout en première année, le salaire n'est pas l'objectif principal de l'apprentissage, mais bien celui de se former professionnellement. Nous faisons confiance aux entreprises formatrices et aux associations patronales pour qu'elles trouvent le moyen de reconnaître à leur juste valeur l'engagement et le travail de leurs apprentis.

En conclusion, pour ces différentes raisons, le Conseil d'Etat s'oppose à la création d'une nouvelle réglementation salariale et vous invite à rejeter cette motion.

- > Au vote, la prise en considération de cette motion populaire est refusée par 60 voix contre 31. Il n'y a pas d'abstention.
- > Cet objet est ainsi liquidé.

*Ont voté oui:*

Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sannonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Corminboeuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Suter Olivier (SC,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP). Total: 31.

*Ont voté non:*

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Daflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP).

CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Page Pierre-André (GL,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwyer Roger (GR,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). Total: 60.

—

**Motion populaire 2014-GC-75 Damien Clivaz/  
Mélanie Correia/Simon Zurich  
Pour que l'Etat encourage les entreprises  
formatrices<sup>1</sup>**

**Prise en considération**

**Brodard Claude** (PLR/FDP, SC). Comme liens d'intérêts, je vous informe que je suis formateur de deux apprentis employés de commerce et dirigeant d'une entreprise qui a toujours formé des jeunes, malgré le fait que nous n'ayons que très peu de mandats publics.

Le groupe libéral-radical est naturellement très reconnaissant envers toutes ces entreprises formatrices et extrêmement sensible à leurs efforts quotidiens. Nous sommes aussi favorables à l'amélioration des conditions-cadres pour celles-ci.

En soi, la motion des jeunes socialistes part d'une bonne et louable intention. Toutefois, notre groupe ne souhaite pas légitérer pour favoriser les entreprises formatrices dans le cadre des octrois de mandats publics. Nous craignons par là une complexification des procédures avec les risques d'opposition et de recours en cas d'introduction de dispositions légales. Nous craignons aussi que des décisions d'adjudication puissent être prononcées au détriment des critères d'efficience, de qualité, voire même de disponibilité.

Cependant, notre groupe estime que l'on peut atteindre l'objectif voulu par les motionnaires en demandant aux collectivités publiques de retenir aussi le critère de formation dans le cadre des demandes d'offres, puis dans celui de l'attribution des travaux, que ceux-ci soient soumis au règlement sur les marchés publics ou entrepris lors d'une procédure de gré à gré. C'est de cette façon que nous demandons formellement aux Services de l'Etat de procéder à l'avenir.

A titre personnel, je trouve que si l'Etat doit soutenir les entreprises formatrices, il devrait lui-même être plus exemplaire en la matière, car il ne forme pas, à mon goût, suffisamment d'apprentis.

Bien qu'ayant une certaine sympathie pour les objectifs visés par les jeunes socialistes, notre groupe rejettéra donc cette motion, car il ne souhaite pas légitérer en la matière.

<sup>1</sup> Déposée et développée le 3 avril 2014, BGC p. 1122; réponse du Conseil d'Etat le 10 mars 2015, BGC p. 1048.

**Jelk Guy-Noël (PS/SP, FV).** Mon lien d'intérêts: j'enseigne à l'Ecole de culture général Fribourg.

La motion des jeunes socialistes ne demande pas la lune, mais comme il est bien spécifié dans leur texte, que dans la mesure autorisée par la loi, l'Etat et les collectivités publiques favorisent les entreprises qui engagent un ou plusieurs apprentis. Pour notre groupe, il est important que l'offre de l'apprentissage dual (travail en entreprise et théorie à l'Ecole professionnelle) possède l'éventail le plus large possible, ceci afin de favoriser et de motiver le plus grand nombre possible de jeunes gens.

Je peux vous assurer de la fierté et de la satisfaction lorsqu'un ou une de mes étudiants vient me dire, avec un sourire non dissimulé: «Monsieur, je suis super content, j'ai trouvé une place d'apprentissage. Vous savez, en face du Belluard, le foyer qui s'occupe des personnes handicapées, le foyer St-Louis. Je peux commencer au mois d'août.» Et comme par magie, les prises de notes de ce futur ex-étudiant deviennent propres, précises, sa concentration redevient positive et sa personnalité rayonnante. Ouf, un de plus de casé, un souci de moins. Discussion et situation vécues lundi 17 mai 2015.

La motion populaire des jeunes socialistes vise, Mesdames et Messieurs les Députés, que puisse se réitérer un maximum de fois ce moment de grâce, non seulement pour un enseignant, mais pour des parents également toujours inquiets pour leur progéniture à cet âge. Cette motion vise à ce que l'Etat et les collectivités publiques soient des exemples, des moteurs et des modèles dans la promotion de l'apprentissage et de la formation de la génération qui arrivera aux commandes de notre société en 2030 déjà.

**Mäder-Brülhart Bernadette (ACG/MLB, SE).** Die Fraktion des Mitte-Links-Bündnisses unterstützt die vorliegende Volksmotion einstimmig, dies unter anderem aus nachfolgenden Gründen.

Ende Jahr 2013 vermeldete das Amt für Berufsbildung eine erneute Zunahme der Lernenden von 1,2% auf knapp 9300 Personen. Dem gegenüber standen rund 3500 ausbildungsberechtigte Betriebe, von denen 2500 Betriebe Lernende ausbildeten. In den restlichen rund 1000 bildungsberechtigen Betrieben, die zurzeit keine Lernenden ausbilden, liegt somit ein grosses Lehrstellenpotential.

Wenn heute die Motionäre eine Gesetzesbestimmung fordern, welche dem Staat und den ihm angegliederten öffentlichen Körperschaften vorschreiben soll, Verträge hauptsächlich mit Unternehmen abzuschliessen, die Lernende ausbilden oder die im Bildungsbereich aktiv sind, so ist diese Forderung durchaus begründet. Wer sollte sonst mit gutem Beispiel vorangehen? Obwohl der Stellenmarkt für Lehrlinge momentan nicht mehr so dramatisch ist wie auch schon, muss es doch ein primäres Ziel unseres Kantons bleiben, über genügend Ausbildungsbetriebe in den verschiedensten Branchen zu verfügen, welche den Jugendlichen eine qualitativ gute Ausbildung ihrer Wahl ermöglichen.

Im Oktober 2013 waren übrigens 254 Jugendliche zwischen 15 und 19 Jahren als arbeitslos gemeldet, was eine massive

Erhöhung gegenüber dem Vorjahr bedeutete. Gründe genug also proaktiv Gegensteuer zu geben. Warum sollten der Staat und die ihm angegliederten Unternehmen nicht mit etwas Druck motiviert werden, Lernende auszubilden? Das Instrument der Vergabe von öffentlichen Aufträgen scheint mir dafür prädestiniert zu sein. Die vom Staatsrat befürchtete Diskriminierung würde lediglich bestehen, wenn Unternehmen, die keine Lernende ausbilden, total vom Auftragsverfahren ausgeschlossen würden. Die Motionäre verlangen aber explizit, dass Verträge hauptsächlich mit Unternehmen abschlossen werden sollen, die Lernende ausbilden, also nicht ausschliesslich.

Was nun die Zuschlagskriterien anbelangt: Das öffentliche Beschaffungswesen erwähnt die Ausbildung von Lernenden als eines der geltenden Zuschlagskriterien. Die Reihenfolge der anzuwendenden Kriterien wird allerdings nirgends vorgegeben, das heisst, alle sind frei, die Kriterien selber zu gewichten und anhand dieser Gewichtung ihre Aufträge zu vergeben. Die logische Folge ist, dass das Kriterium der Lehrlingsausbildung als allerletztes und mit am wenigsten Prozentpunkten gewichtet wird. Dass der Kanton Freiburg dieses Kriterium zudem nur anerkennt, wenn es keine entscheidende Rolle für den Zuschlag spielt, sagt eigentlich schon alles.

Ich gehe allerdings mit dem Staatsrat einig, dass zu kleine oder zu spezialisierte und somit nicht ausbildungsfähige Betriebe oder auch Unternehmen, die keine geeigneten Lernende finden, bei öffentlichen Ausschreibungen nicht benachteiligt werden sollten. Bei der Ausarbeitung einer Gesetzesbestimmung müsste und könnte solchen Situation bestimmt Rechnung getragen werden.

Die Befürchtungen des Staatsrates, dass bei einer Bevorzugung der Bildungsbetriebe die Voraussetzungen für eine qualitativ gute Ausbildung nicht garantiert werden können, teile ich nicht. Ich bin überzeugt, dass für eine ganz grosse Mehrheit der Betriebe die Motivation, Lernende auszubilden nicht einzig vom Abschluss von Verträgen und dem Zuschlag von Aufträgen abhängig ist. Die Lernenden bedeuten nicht nur einen grossen Zeitaufwand, sondern erbringen auch Leistungen, die sich sehr gut sehen lassen können.

Wichtig ist dem Mitte-Links-Bündnis zudem eine Ausdehnung der allenfalls auszuarbeitenden Gesetzesbestimmungen auf Jugendliche mit Leistungsbeeinträchtigungen. Praktika im ersten Arbeitsmarkt zum Beispiel wären eine passende Form, auch ihnen eine ressourcenorientierte Berufsbildung zu garantieren. Firmen, die ihre diesbezügliche Verantwortung wahrnehmen, verdienen unsere Wertschätzung. Dies berechtigt meiner Meinung nach auch eine gewisse Bevorzugung.

Mit diesen Bemerkungen bitte ich Sie, die vorliegende Volksmotion zu unterstützen, umso mehr, als schon die beiden vorherigen abgelehnt wurden.

**Dafflon Hubert (PDC/CVP, SC).** En lisant la motion populaire des jeunes socialistes, j'ai trouvé leur démarche honorable. Mais en analysant un peu plus en détail, je constate

que, finalement, cela laisserait sous-entendre que nous avons un grave problème au niveau de la gestion des apprentis dans ce canton; et c'est tout le contraire qui se passe dans les faits.

Dans ce cadre-là, le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique sera unanime à rejeter cette motion populaire. En effet, je crois que le canton de Fribourg participe activement à la formation des jeunes et les entreprises savent assumer le rôle qu'elles ont à jouer. Il y aura toujours quelques moutons noirs moins disposés à le faire. Mais dans l'ensemble, cela a été dit, le système fribourgeois est exemplaire. Même le Président Hollande, comme vous l'avez relevé, M. le Directeur, a cité notre mécanisme dual comme exemplaire.

Je suis à la direction de deux sociétés à Chiètres qui forment entre cinq et huit apprentis. Nous considérons que la formation d'apprentis fait partie de la conception d'une société. Ce n'est pas pour cela que l'on prétend avoir droit à de meilleurs marchés publics. Par contre, il est inutile de mettre une couche légale supplémentaire et contraignante pour les entreprises. On fait une loi pour ce qu'il faut protéger, lorsqu'il faut éviter un biais, une malformation, un réel problème de notre société. Or, il n'y en a pas en l'état. Evitons les lois contraignantes et inutiles dans un tel cas de figure. Pour nous c'est un plaisir de former des jeunes et je peux vous dire que c'est enrichissant. Pour une société, le plus grand problème par rapport à la formation des jeunes n'est ni financier, ni administratif; il est dans la recherche d'un formateur compétent et volontaire. Si vous avez cette personne, vous pouvez former des jeunes, car on a tout intérêt à former de bons jeunes et que ces jeunes restent si possible dans l'entreprise. Mais si vous n'avez pas ce formateur qui veut volontairement le faire, je comprends qu'une entreprise dise: «Cette année, je ne vais former aucun apprenti.» On doit aussi se poser cette question.

Globalement, je dois dire que l'on ne peut pas adhérer à ce principe, même si nous prenons notre responsabilité sociale par rapport à cela.

J'aimerais encore relever un autre point: les marchés publics. Les marchés publics prévoient que la formation des apprentis peut être l'un des critères. Or, je tiens aussi à le dire: le Conseil Fédéral et la jurisprudence mettent en doute la valeur de ce critère-là, par rapport aux entreprises étrangères et par rapport à la vérification et au fondement même de l'égalité de commerce. Les marchés publics permettent déjà ce critère-là; et si on rajoute ce nouveau critère, il sera, à mon avis, aussi contesté devant les tribunaux.

Finalement, je vous recommande de rejeter cette motion, mais par contre, comme chefs d'entreprise, de continuer à prendre vos responsabilités et de poursuivre sur cette voie.

**Rodriguez Rose-Marie (PS/SP, BR).** Je déclare mon lien d'intérêts: je suis enseignante au CO de la Broye.

Je vois chaque année bon nombre de nos jeunes passer l'année entière à chercher une place d'apprentissage. Et pour certains, c'est un vrai parcours du combattant.

Personnellement, je vais soutenir cette motion et vais vous demander d'en faire de même. Pourquoi? Je ne vais pas répé-

ter ici tous les arguments évoqués par nos collègues, mais rappeler une simple et bonne raison: on nous demande d'agir et non de seulement parler. Toutes et tous dans ce Parlement sommes d'avis qu'il faut soutenir nos jeunes, les aider à trouver leur place dans la société. J'imagine, malgré toutes les craintes que j'ai entendues quant au subtil équilibre, que personne ne voudrait s'opposer à cette idée. Alors maintenant, nous avons le moyen de prouver notre bonne foi et notre soutien en acceptant cette motion populaire. On demande à l'Etat et aux collectivités publiques qui lui sont rattachées de favoriser les entreprises formatrices ou actives dans la formation; on leur demande un signal fort et le courage politique pour le faire. Or, nous n'avons, dans la réponse du Conseil d'Etat, aucun signal fort. Juste un bon nombre de remarques bien tièdes: «Il vaut mieux s'en remettre à la responsabilité sociale de chaque entreprise» ou «ce n'est pas bon d'obliger les entreprises à former». Voilà une réponse bien pauvre et résignée de la part d'un Etat qui a un devoir d'exemplarité.

L'autre jour, un de nos collègues a épingle ici certains Services de l'Etat qui, selon lui, ne forment pas assez d'apprentis. C'est dire s'il y a des besoins à combler et des améliorations à apporter, même si tous les patrons disent ce matin qu'il n'y a aucun problème. Il faut soutenir cette motion, car elle est simple à mettre en vigueur et qu'elle ne demande rien d'impossible. Le Conseil d'Etat commence par nous rappeler que le critère des entreprises formatrices est déjà présent dans les adjudications et dans les marchés publics. Oui, bien sûr. Souvent, le critère du prix se situe à 70% ou 80% et celui de l'entreprise formatrice à peine à 10%. C'est dire si ce n'est qu'un alibi. Le Conseil d'Etat ne peut pas en faire plus dans le cadre des marchés publics. Bien. Mais que l'on ne vienne pas nous dire que rien ne peut être fait dans le cadre des marchés privés. Le Conseil d'Etat avance finalement l'argument de la discrimination des entreprises: bien sûr que nous parlons ici de discrimination, mais d'une discrimination positive. Evoquons l'encouragement et le partenariat avec les entreprises qui jouent le jeu de l'économie et participent à l'effort de formation de la relève. Il s'agit d'une discrimination positive méritée, utile et, de plus, efficace. Il y a quelques mois de cela, nous nous sommes battus dans ce Parlement pour que l'Etat de Fribourg favorise les produits locaux dans ses restaurants et dans ceux des entreprises qui lui sont rattachées. Il s'agissait là aussi de discrimination positive et elle a été acceptée. Sans vouloir comparer nos futurs apprentis à des produits du terroir, j'estime néanmoins que nos jeunes, eux aussi, sont en droit d'attendre de la part de ce Parlement un soutien équivalent.

Pour terminer, j'aimerais rappeler qu'il s'agit d'une démarche de jeunes qui s'inquiètent pour l'avenir de leurs pairs et qu'il est de notre devoir non seulement de les entendre, mais de faire enfin preuve de courage politique. Il faut absolument que nos paroles soient accompagnées d'actes. Cela commence ici et aujourd'hui en acceptant cette motion.

**Waeber Emanuel (UDC/SVP, SE).** Im Gegensatz zu den ersten beiden Motionen haben wir für diese dritte vorliegende Motion «Für eine Unterstützung der Lehrbetriebe durch den Staat» ein gewisses Verständnis. Dabei handelt es sich

nicht um den Ansatz einer Direktunterstützung, sondern wir bewegen uns im Rahmen der Vergabe des öffentlichen Beschaffungswesens.

Das Kriterium der Lehrlingsausbildung müsste nach unserem Dafürhalten entsprechend angepasst und verstärkt werden. Wir laden deshalb den Staatsrat ein, zusammen mit der Freiburger Vertretung im Bundesparlament in diesem Bereich proaktiv zu intervenieren und diese Lücke durch Vorstösse entsprechend zu schliessen. Denn aufgrund von gemachten Erfahrungen – auch im Kanton Freiburg – ist dieses System völlig zu revidieren. Ich denke hier insbesondere an den Ausländervorrang und die sozialen und ökologischen Kriterien, die heute mit einem falschen Ansatz beurteilt werden.

Auch wenn wir, wie ich es eingangs erwähnt habe, eine gewisse Sympathie für diese Motion haben, laden wir Sie ein, diese abzulehnen.

**Berset Solange (PS/SP, SC).** Je reviendrai simplement sur un élément qui est celui de prendre en compte ou non les marchés publics. Pour moi, le fait de considérer le critère de formation d'apprentis a permis, à plusieurs reprises, de pouvoir octroyer des mandats à des entreprises fribourgeoises.

Toutefois, quelques petits patrons d'entreprises formatrices m'ont fait mention qu'il y avait une injustice au niveau de la prise en considération de la formation des apprentis: on ne tient pas compte du nombre total d'employés et de la grandeur des entreprises. Il faudrait non seulement considérer le fait que l'entreprise forme des apprentis, mais aussi mettre en relation le nombre d'employés et le nombre d'apprentis formés.

J'aimerais terminer en remerciant les entreprises qui font encore l'effort de former des apprentis et je regrette que le Conseil d'Etat refuse de proposer et d'étudier des mesures visant à encourager plus et mieux les entreprises formatrices de notre canton à former des apprentis.

Je vous invite donc à soutenir cette motion.

**Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC).** Depuis des années, le critère des apprentis quant aux marchés publics de la construction existe. Cela fonctionne. Je rejoindrai Solange Berset: on devrait mieux tenir compte de la proportion d'apprentis par rapport à la taille de l'entreprise. C'est vrai, on peut améliorer cela.

Au sujet de ce qu'a dit M<sup>me</sup> Rodriguez, le problème est que la jurisprudence ne permet pas aujourd'hui d'avoir 10% ou 12% comme pondération du critère d'apprentis. Les tribunaux et les juristes jugent cela inacceptable. C'est un problème, mais on ne doit pas insister là-dessus, car on risquerait de nuire au système en engageant beaucoup d'apprentis pour avoir de meilleurs points au niveau des marchés publics. On doit rester prudent dans ce domaine-là et je pense que l'on peut améliorer ce qui est fait aujourd'hui, bien que cela fonctionne.

Je vais donc voter contre cette motion.

### **Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi.**

Actuellement, la législation cantonale sur les marchés publics permet déjà de prévoir que la formation d'apprentis soit l'un des critères d'adjudication. Ce critère reste facultatif, il est vrai. De plus, il ne doit pas jouer un rôle décisif dans l'adjudication, mais servir à départager des offres quasiment semblables. Son poids est variable, mais reste toujours modeste, au mieux de quelques pourcents. Il ne vaut que pour les marchés n'atteignant pas les valeurs-seuils internationales.

L'automne passé, les Chambres fédérales ont adopté une modification de la loi fédérale sur les marchés publics, qui rend obligatoire ce critère de formation d'apprentis. Cependant, cette disposition ne s'appliquera pas non plus aux marchés publics soumis à des accords internationaux.

Ce critère de formation d'apprentis est problématique du point de vue de l'égalité de traitement. Tant la jurisprudence que la doctrine se montrent assez réservées quant à la pertinence d'une telle limitation de la concurrence dans un marché public, mais je suis d'accord que l'on puisse encore trouver des améliorations.

Hier möchte ich ein kleines Augenzwinkern an Herrn Grossrat Waeber richten. Ich nehme Ihren Wunsch gerne mit, proaktiv im Bundesparlament zu intervenieren, um Verbesserungen zu erreichen.

Avec ces quelques remarques, le Conseil d'Etat estime que la législation actuelle donne satisfaction et que la pénurie de places d'apprentissage s'est en partie résorbée ces dernières années. C'est pourquoi il vous invite à rejeter cette motion populaire.

- > Au vote, la prise en considération de cette motion populaire est refusée par 53 voix contre 32. Il y a 2 abstentions.
- > Cet objet est ainsi liquidé.

### *Ont voté oui:*

Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,ACG/MLB), Burgener Wooffray Andrea (FV,PS/SP), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Corminboeuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Suter Olivier (SC,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP). Total: 32.

### *Ont voté non:*

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-

BDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Page Pierre-André (GL,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). Total: 53.

#### *Se sont abstenus:*

Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP). Total: 2.

—

### Rapport 2014-DEE-29

#### Fribourg pionnier du tournant énergétique éolien en plaine (postulat 2013-GC-26 [P2027.13] François Bosson/Eric Collomb)<sup>1</sup>

#### Discussion

**Collomb Eric** (PDC/CVP, BR). Ces projets éoliens sont porteurs de promesses. Avec mon collègue Bosson, nous avons déposé ce postulat. Nous étions convaincus que le canton de Fribourg disposait d'un grand potentiel éolien et nous avions raison.

Le rapport du bureau Newenergyscout montre clairement que le gisement éolien dans la plupart des régions du plateau fribourgeois devrait être suffisant pour obtenir une rentabilité économiquement viable. C'est même extraordinaire de se dire que dans ce canton, si l'on exploitait tout le potentiel éolien, on arriverait à produire deux fois ce que nous consommons. Je rêve, car il faudrait 800 éoliennes. En seize ans, nous n'en avons aucune; donc, en avoir 800 paraît un peu compliqué. Mais tout de même, c'est extraordinaire de se dire que ce potentiel-là existe.

J'aimerais ajouter une petite remarque: ce rapport de 64 pages est vraiment intéressant. On apprend beaucoup de spécificités techniques sur ces éoliennes. Cependant, un volet a peut-être été oublié: le volet politique. Effectivement, si nous n'avons

pas les bonnes impulsions du côté politique, je ne pense pas que l'on arrivera à réaliser ce projet. Aujourd'hui, nous avons des promoteurs et des sociétés (Groupe E Greenwatt, Ennova) qui sont prêts à s'investir dans ce genre de projets. Il y a aussi des investisseurs qui sont prêts à monter sur le pont. Mais malheureusement, on voit qu'au niveau politique, il manque certaines impulsions.

Or, ce Grand Conseil a déjà donné un certain nombre d'impulsions. La dernière en date, c'était le 8 octobre 2014 quand nous avons accepté la motion de mon collègue Bosson et de moi-même. Elle voulait que l'on confère aux énergies renouvelables un droit d'intérêt public, comme ce fut le cas en 1946 avec le barrage de Rossens, puisqu'il a été décreté d'utilité publique.

Au niveau politique, je pense que la Confédération doit donner le ton. Nous, nous avons déjà montré – et notre Directeur de l'économie et de l'emploi l'a aussi maintes fois rédit – que nous avons la volonté d'aller vers cette société à 4000 W et d'accompagner la Confédération en suivant le mouvement pour arriver à réaliser cette stratégie énergétique 2050. Donc, le canton de Fribourg a fait son travail.

Ce qui m'agace un petit peu, c'est cet Everest administratif qu'il faut gravir à chaque fois que l'on a des projets. Il y a des plans directeurs, il faut consulter un nombre incalculable de Services et, ensuite, il y a encore des recours. Avec le Schwyzberg par exemple, cela fait bientôt dix ans de perdus. Nous avons vraiment un certain examen à faire pour dire que si l'on veut y arriver, on doit y aller tous ensemble; et ce ne sont pas seulement les politiques qui doivent donner l'impulsion, mais aussi certaines organisations qui doivent mettre la pédale douce et nous aider à réaliser tous ces projets éoliens.

Je pense qu'il s'agit d'un bon rapport. Il est technique et nous avons encore tout à faire avec le volet politique qui va se jouer en grande partie sur le plan fédéral.

**de Weck Antoinette** (PLR/FDP, FV). Je déclare mon lien d'intérêts: je suis membre du comité de l'Association Rettet den Schwyzberg – Sauvez les Préalpes.

Comme j'aimerais partager l'enthousiasme pour les éoliennes qui transpire dans ce rapport. Ce rapport se base sur une nouvelle étude établie par un groupe de travail qui a été mis sur pied pour actualiser le concept éolien du canton. Ce groupe de travail, composé des Services de l'Etat, a rencontré à plusieurs reprises les promoteurs de l'éolien en Suisse et s'est même adjoint le bureau d'ingénieurs Newenergyscout, lequel a réalisé une analyse de l'évaluation du potentiel éolien du canton. Dommage que vous n'ayez pas pris le temps de consulter les associations de protection de la nature, comme je vous le proposais lors de la prise en considération de ce postulat à la session de décembre 2013. Ainsi, vous auriez aussi pu faire la balance et tenir compte des intérêts de la nature et du paysage.

Selon ce rapport, la nouvelle étude a mis en évidence que les modélisations réalisées dans le canton ces dernières années relèvent des vitesses sensiblement supérieures à celles définies sur la carte du concept d'énergie éolienne suisse de 2004. Or,

<sup>1</sup> Rapport pp. 788ss.

une lecture attentive démontre qu'il s'agit en fait d'une transposition des modélisations faites dans les cantons de Berne et de Vaud. Newenergyscout n'a pas procédé à de nouvelles mesures du vent dans notre canton. Heureusement, car il l'avait fait pour l'éolienne de Gries, au col du Nufenen, inaugurée en 2012 en grande pompe par la conseillère fédérale Doris Leuthard. Or, les ingénieurs de cette même compagnie s'étaient trompés, malgré des mesures préalables, dans leur estimation des turbulences et de la formation de glace sur les pales. Résultat: l'installation produit seulement les deux tiers du courant électrique prévu. Si ce bureau estime que l'énergie éolienne est économiquement viable, ce n'est donc pas qu'il y a plus de vent dans notre canton, mais cela est dû aux avancées technologiques des turbines. Les grandes éoliennes, avec leurs pales, mesurent maintenant 200 m. A titre de comparaison, la cathédrale de Fribourg mesure 73 m et l'antenne que l'armée veut mettre sur le Moléson est de 40 m.

Un autre élément permettrait d'augmenter l'exploitation: construire ces éoliennes plus près des habitations, c'est-à-dire à 300 m au lieu des 500 m habituels. En Bavière, la distance à l'habitat est égale à dix fois la hauteur. Que l'on prenne la hauteur du rotor, cela ferait 1400 m; ou avec celle des pales, cela ferait 2 km. De telles distances permettent d'éviter de multiples conflits prévisibles avec les voisins. Cette question de distance sera fondamentale dans la mesure où les auteurs de l'étude prédisent de construire des éoliennes en plaine.

En conclusion, ce rapport n'apporte pas d'éléments nouveaux sur la capacité réelle du canton à fournir de l'énergie éolienne. Les solutions proposées, au lieu de diminuer les atteintes au paysage, les augmentent, puisque les éoliennes mesureront 70 m de plus.

En conséquence, pour moi, la balance des intérêts pèse toujours plus pour le paysage et la nature.

**Losey Michel** (PLR/FDP, BR). Tout d'abord, je déclare mon lien d'intérêts dans ce dossier: je suis membre du conseil d'administration de Groupe E.

Pour le groupe libéral-radical, qui a pris connaissance avec intérêt du rapport concernant le potentiel éolien sur tout le territoire cantonal, nous constatons qu'il y a un intérêt certain. Grâce à l'acceptation de ce postulat, ce nouveau groupe de travail s'est constitué, accompagné par une société spécialisée en la matière. Ceci a permis de mettre à jour la cartographie des sites potentiels en plaine comme dans nos Préalpes, en prenant en compte les dernières évolutions technologiques en la matière, cela est vrai. Le potentiel théorique est énorme: plus de 4000 GWh par an, soit 2500 GWh/a en zone de plaine et 2000 GWh/a dans les Préalpes. Ce potentiel théorique – je dis bien théorique – dépasse largement la consommation d'électricité cantonale, qui se situe à 1900 GWh/a.

Plus concrètement, le canton cherche à implanter environ trente éoliennes de 2,5 MW. Avec ces trente éoliennes, nous assurerions notre part de production de courant vert éolien prévue dans la stratégie énergétique 2050 du Conseil fédéral.

Les sites les plus intéressants restent toujours – et cela confirme les propos de M<sup>me</sup> de Weck – dans les Préalpes.

De cela, il faut en être conscient. Le site le plus intéressant est celui du Schwyberg où la production électrique pourrait être supérieure à 40 GWh par année. Malheureusement, ce projet est bloqué depuis déjà cinq ans à cause d'oppositions, notamment des milieux de la protection de l'environnement. Une décision du Tribunal fédéral est attendue en la matière et nous l'attendons impatiemment.

Le groupe libéral-radical salue le fait qu'à l'avenir, certaines lenteurs administratives seront évitées avec la reconnaissance de l'intérêt national pour des projets valorisant de manière intéressante les énergies renouvelables; tel est le cas pour le Schwyberg.

Pour terminer, la majorité du groupe libéral-radical partage la vision du Gouvernement en la matière et soutiendra de manière très forte les projets qui pourront se réaliser et qui devront se réaliser sur notre territoire cantonal.

**Grivet Pascal** (PS/SP, VE). Mes liens d'intérêts sont que je suis syndic de la commune de Semsales sur laquelle est prévu un projet de parc éolien, un élément fort intéressant et, qui plus est, vital pour le développement d'un site éolien, bien que la modélisation du bureau d'études n'a pris en compte que les mesures prises sur les cantons de Berne et de Vaud; mais je pense que le canton de Fribourg n'a pas des barrières en sapin ou en béton pour arrêter ou perturber ces courants. Il ressort que l'évaluation du potentiel sur le canton de Fribourg fait le constat de vents sensiblement supérieurs à ceux définis en 2004.

Comme mentionné, le potentiel disponible se situe au-dessus des 4000 GWh/an, plateau et région préalpine confondus. Il est bien clair que l'on ne parle pas d'implanter 800 de ces superbes moulins à vent sur le territoire cantonal, mais qu'un positionnement réfléchi et respectant toutes les mesures environnementales, sociétales et bien sûr énergétiques devrait être soutenu et qu'enfin un site, et non quelques mâts isolés, voit le jour. Reste encore à faire bien du travail et nous souhaitons pour que Fribourg puisse jouer un rôle pionnier dans le développement de l'énergie éolienne.

Par ces quelques considérations, le groupe socialiste prend acte de ce rapport.

**Dafflon Hubert** (PDC/CVP, SC). Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique a pris connaissance avec grande satisfaction de ce rapport suite au postulat Collomb/Bosson. On parle d'énergies, mais la meilleure des énergies est celle que l'on ne consomme pas, qu'on ne produit donc pas. La deuxième meilleure est celle dont on parle, soit la renouvelable.

Le canton de Fribourg est pionnier au niveau de l'hydraulique, au niveau du bois – de plus en plus avec les CAD qui se développent un peu partout – et au niveau du photovoltaïque. Malheureusement, au niveau des éoliens, encore rien. Je crois que c'est le bon moment de prendre les choses en main, de dire si on veut renoncer au nucléaire, si on veut renoncer aux énergies fossiles; faisons un effort, allons jusqu'au bout, soyons vraiment les pionniers de l'éolien.

Cette étude me dit que finalement, vous avez pu voir toute la complexité derrière de tels nouveaux moulins à vent, comme vous l'avez dit. Elle touche la politique énergétique, elle touche la politique de l'aménagement du territoire, elle touche la politique de l'environnement. Il y a peu d'objets aussi pluridisciplinaires que l'éolien.

J'ai pris acte que les vitesses constatées sont devenues supérieures dans la plaine, dans la Broye. J'ai pris acte que les technologies ont évolué en peu de temps. En cinq à six ans, il y a une grande évolution. Des éoliennes, qui n'étaient pas rentables il y a peu, le deviennent aujourd'hui. Il faut savoir qu'implanter une éolienne, c'est complexe. Il y a beaucoup de possibilités de faire des recours; cela touche à beaucoup de politique. On ne doit pas planter une éolienne à moins de 300 m d'un bâtiment. On doit respecter des périmètres de protection, des inventaires fédéraux et cantonaux, les eaux souterraines, les projets archéologiques. Il y aura toujours quelque chose qui fait qu'il est extrêmement difficile d'implanter une éolienne au bon endroit. Je ne parle même pas des dangers naturels.

Ce qui a été très satisfaisant dans ce document et peut-être le plus satisfaisant pour moi, c'est que pour une fois, la Confédération renonce au sacré principe de la forêt. La forêt en Suisse – je n'ai jamais compris pourquoi. J'adore la forêt, j'adore la nature – est finalement mieux protégée que la terre d'assoulement. Je n'ai jamais pu le comprendre. Or, la Berne fédérale – donc, on peut dire que de Berne, il n'y a pas que l'impôt fédéral direct et la bise qui arrivent, mais qu'il y a aussi de bonnes idées – dit: «On peut envisager d'implanter des éoliennes dans nos forêts.» Certains disent que c'est incroyable, mais moi, je dis que ce n'est peut-être pas la moins mauvaise des solutions. C'est là où il y aura le moins de nuisances vers l'extérieur et c'est là qu'on a un potentiel. C'est pour ça que cette étude dit que ce n'est pas seulement sur les crêtes des Préalpes fribourgeoises qu'on peut mettre des éoliennes, mais aussi dans la Broye et dans la plaine, dans le cadre de ces forêts. Mais la Berne fédérale dit aussi qu'il faut donner la preuve qu'on n'a pas trouvé une autre solution comparable et préférable dans les terrains agricoles.

Lorsqu'on parle d'éolien, il ne faut pas seulement parler d'une éolienne ou deux; il faut parler de parc éolien. Pour mettre de bonnes éoliennes, il faut un certain groupe, entre cinq et dix. Il faut qu'il soit bien relié au niveau des communications, du transport et, surtout, du parc électrique. Donc, il faut avoir le potentiel à proximité.

La réponse du Conseil d'Etat dit que cette étude est une excellente réponse. Maintenant, il faut aller dans la réalisation, il faut soutenir ces projets, à mon avis. Fribourg peut et doit devenir le pionnier dans ce domaine.

Moi, j'ai un seul doute par rapport à tout ça. Le Directeur à qui je poserais la question, ce serait M. Ropraz et ce serait par rapport au plan directeur cantonal, parce que ça, c'est un des chapitres du plan directeur cantonal. Il est dit dans ce rapport que pour 2016, le canton va définir sa politique éolienne. Or, on en parlait hier, le plan directeur cantonal est en révision complète pour 2019. Alors, je vous pose la question: est-

ce que la Berne fédérale acceptera une révision partielle d'un chapitre, alors que nous sommes en train de faire une révision totale par rapport à la nouvelle LAT? En effet, il serait important pour moi qu'on puisse aller de l'avant dès 2016–2017 avec ces éoliennes, qui sont notre futur. On peut devenir des pionniers au niveau fédéral avec ce nouveau projet.

**Waeber Emanuel** (*UDC/SVP, SE*). Lieber Kollege Collomb, ich wünsche Ihnen, dass Sie im Herbst unter der Bundeskuppel weiterträumen können – denn Sie träumen tatsächlich. Ich erinnere Sie daran, dass von unzähligen unabhängigen Studien der Beweis vorliegt, dass die Schweiz nun mal, ob Sie das so annehmen möchten oder nicht, kein Windkraftland ist. Wir haben andere Ressourcen, die wir in Energie umwandeln können: Wasser, Holz und Sonne. Ich zweifle an der Unabhängigkeit der im Bericht aufgeführten Studie.

Natürlich ist diese Windkraft ein interessanter Markt. Dieser Markt ist aber nur so lange interessant, wie er auch subventioniert wird. Und er wird subventioniert von der öffentlichen Hand. Wir sehen das am Beispiel Deutschland. Der Windmarkt wird so stark subventioniert, dass die Preise am Sinken sind und wir hier in der Schweiz zu tieferen Preisen kommen können. Aber es ist ausländischer Strom. Was ist das Resultat? Unsere eigenen Wasserkraftwerke realisieren den benötigten Preis in der Schweiz nicht mehr, und ihnen fehlt anschliessend das benötigte Kapital, um Investitionen in die eigene Infrastruktur vorzunehmen.

Natürlich haben wir ein Projekt Schwyzberg. Und natürlich wird dieses im Sensebezirk auch grossmehrheitlich unterstützt. Ich persönlich erachte es als ein Pilotprojekt. Wir werden nach einigen Jahren die Resultate sehen.

Unsere Fraktion nimmt diesen Bericht zur Kenntnis und bedauert, dass der Bericht nicht tiefgreifendere Resultate erzeugt hat.

**Vonlanthen Beat**, *Directeur de l'économie et de l'emploi*. Herr Grossrat Collomb hat ein Problem aufgegriffen, das sehr wichtig ist und das im Rahmen unserer Energiepolitik sehr intensiv angegangen werden muss. Hier haben wir jetzt auf der Basis einer technischen Studie die Grundlagen zur Frage, welches Potential wir im Kanton haben. Es handelt sich noch nur um ein Potential, das wir realisieren können.

Pas plus tard qu'hier, une étude a été publiée et portait sur une comparaison entre huit pays les plus proches. On y constate que la Suisse se classe dernière quant aux nouvelles énergies renouvelables et, notamment, au secteur de l'énergie éolienne. Dans ce contexte-là, il y a énormément à faire, aussi au niveau politique, afin de pouvoir réaliser notre stratégie énergétique.

Le rapport montre qu'il y a un très grand potentiel. L'étude confirme que nos Préalpes ne sont plus le seul endroit favorable au développement des éoliennes. L'évolution technologique permet également de valoriser le vent dans les zones de plaine. De plus, il est aussi confirmé que l'éolien peut participer de manière sensible à notre approvisionnement énergétique. Ainsi, l'objectif de produire 160 GWh par an, avec la réalisation de quatre à cinq parcs comprenant chacun entre

six et dix éoliennes d'ici 2030, n'est pas une utopie. Cet objectif a été défini notamment par le Conseil fédéral dans le cadre de sa stratégie énergétique 2050.

Concernant la prochaine étape, après cette évaluation du potentiel et à ce stade du dossier, l'étude réalisée par notre groupe de travail n'aborde que les aspects techniques de la question; les sensibilités de la population ou du monde politique n'ont pas encore été prises en compte. Conformément à l'exigence de l'Office fédéral du développement territorial, la prochaine étape consistera à identifier précisément les sites les plus favorables, afin de les intégrer dans la prochaine révision du plan directeur cantonal prévu pour 2017. Là, j'aimerais bien donner une réponse directe à M. le Député Dafflon. En fait, même si le plan directeur cantonal n'est pas définitivement accepté en 2017, les projets qui sont mis en cours maintenant et qui devront pouvoir être développés et réalisés sur la base de la loi actuelle, ne seront pas stoppés. Alors, nous pourrons quand même réaliser ces différents projets.

Il y a un intérêt prépondérant pour l'éolien. Actuellement en discussion au Conseil des Etats, la stratégie énergétique 2050 du Conseil fédéral prévoit de conférer aux énergies renouvelables un intérêt prépondérant, en particulier pour l'éolien. Il est très important que les conditions-cadres soient clairement précisées dans ce contexte. Il faut en effet que les objectifs de la politique énergétique soient pris en compte dans la pesée des intérêts tant au niveau national que cantonal. M. Colomb l'avait souligné et il avait aussi déposé une motion dans cette direction. Je pense qu'on doit également pouvoir décrire ou intégrer dans notre législation cantonale cet intérêt public pour les nouvelles énergies renouvelables.

Faut-il rappeler qu'aucune éolienne n'a pu voir le jour en Suisse en 2014, même si on parle partout des projets et des idées dans ce cadre-là? Là, nous voulons quand même impliquer les acteurs. M<sup>me</sup> la Députée de Weck, vous étiez un peu déçue de n'avoir pas pu être vraiment impliquée avant, mais il s'agit là d'une étude technique. C'est maintenant que vous aurez la possibilité d'intervenir, parce que tous les acteurs concernés par ce sujet vont être réunis et consultés pour favoriser le consensus autour des projets les plus prometteurs. On y trouvera notamment les milieux de la protection de l'environnement et du paysage, les communes et les promoteurs, qui ont déjà prospecté sur le territoire fribourgeois. La presse s'est déjà fait l'écho de projets, comme par exemple de celui situé au sud du Gibloux, dans la région du Châtelard. Mais il ne faut pas oublier le projet du Schwyberg, qui pourrait voir fleurir prochainement neuf éoliennes après six ans de procédure jusqu'à maintenant. Le Tribunal fédéral devrait en principe se prononcer prochainement sur la mise en zone du terrain. Il s'agirait du premier parc éolien du canton et, peut-être, le plus grand de Suisse.

En conclusion, même s'il n'est pas le seul canton actif dans ce domaine, Fribourg se profile comme un canton pionnier du développement des éoliennes, y compris dans les régions de plaine. Le Conseil d'Etat entend bien donner à cette ressource la place qu'elle mérite, conformément à ce qu'il avait décidé dans la stratégie énergétique adoptée en 2009 et qui vise la société - je le rappelle - à 4000 W pour l'an 2030.

Le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de ce rapport.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

## **Projet de décret 2014-DSJ-120 fixant l'effectif des agents et agentes de la Police cantonale<sup>1</sup>**

Rapporteur: **Markus Ith (PLR/FDP, LA)**.

Commissaire: **Erwin Jutzet, Directeur de la sécurité et de la justice**.

### **Entrée en matière**

**Le Rapporteur.** La commission chargée de l'examen de ce projet de décret a siégé une seule fois, le vendredi 1<sup>er</sup> mai. En préambule, j'aimerais remercier M. le Commissaire du Gouvernement et surtout M. le Commandant de la Police cantonale, Pierre Schuwey, qui ont pu donner beaucoup d'informations et d'explications supplémentaires. De plus, je remercie également les membres de la commission pour le travail accompli et, surtout, pour m'avoir accepté en tant que président de la commission, cela en remplacement de M. Didier Castella, initialement prévu à cette fonction.

La sécurité dans notre canton – mais partout ailleurs – est une chose très subjective. Ce qu'on peut relever pour Fribourg est le fait que notre Police fait un travail excellent et est présente sur le territoire de notre canton. Pourquoi donc une augmentation de l'effectif? Ceci pour différentes raisons évoquées dans le présent message et confirmées par la commission: l'augmentation de la population fribourgeoise ces dernières années; une société des 24 heures avec tous ses effets positifs, mais également négatifs; une multitude de missions spéciales comme le WEF à Davos, des manifestations internationales à Montreux ou Genève, pour n'en citer que trois; les axes existants de la politique de lutte contre la criminalité, comme la lutte contre le trafic des stupéfiants, la lutte contre la violence conjugale ou la lutte contre le travail au noir, par exemple. En plus, de nouveaux axes doivent être suivis: la lutte contre la criminalité organisée, la lutte contre la cybercriminalité, la lutte contre le recrutement des djihadistes.

Die Kommission ist ausserdem der Meinung, dass die Tatsache, dass das Polizeicorps Überstunden im Ausmass von 65 000 Stunden aufweist, Grund genug ist, um die Anzahl der Polizeibeamten ein weiteres Mal anzupassen. Es gilt daran zu erinnern, dass die letzte Erhöhung im Jahre 2008 stattgefunden hat und dass die Erhöhung im Jahre 2013 nur aufgrund einer Anpassung des Personalgesetzes erfolgte.

La commission a donc largement débattu si le nouveau nombre de 570 agents et agentes de police est suffisant et en même temps supportable pour les finances de l'Etat. Nous estimons que oui, car les engagements des agents et agentes supplémentaires ne se feront pas d'un coup, du fait que l'on

<sup>1</sup> Message pp. 999ss.

trouve difficilement des policiers libres sur le marché du travail et qu'avec les trente places dans notre école de police, le canton arrive tout juste à remplacer les policiers partant à la retraite ou qui partent ailleurs.

La commission est donc de l'avis que malgré les mesures d'économies, il faut accepter le présent décret.

Pour conclure, la commission rend le Grand Conseil attentif au fait que sur la base de la loi actuelle, seuls des agents et agentes de police pourront être engagés par le biais d'un décret. Par contre, un certain nombre de spécialistes en informatique ou en finances, mais pas forcément formés comme policiers, sont également nécessaires, mais ne rentrent pas dans ce présent décret. C'est dommage et cela nécessite des augmentations de l'effectif par le budget normal de la Police. Il y a là peut-être quelque chose à améliorer et un amendement allant dans ce sens a été déposé. Vous avez pu en prendre connaissance.

Avec ces quelques considérations, la commission vous propose d'entrer en matière sur ce projet et d'accepter ce décret tel que proposé.

**Le Commissaire.** J'aimerais d'abord dire merci au rapporteur pour la reconnaissance de l'excellent travail de la police. Le commandant, qui est présent, va certainement transmettre ce message à nos policiers qui le méritent bien.

Le projet de décret qui vous est soumis est effectivement une suite directe à la motion des députés Kolly et Page. Je remercie les deux députés qui ont accepté cette suite directe.

Actuellement, selon le décret de 2008, la Police a à disposition 510 unités, respectivement 527 unités suite au règlement sur le travail de nuit et à l'introduction, pour certains agents, de la cinquième semaine de vacances. Avec les démissions et les retraites ordinaires, nous n'allons réellement arriver à cet effectif de 570 personnes qu'en 2018–2019, parce que chaque année, il y a pas mal de démissions et il y a aussi des retraites.

Les raisons de cette augmentation? Je crois que le rapporteur les a déjà énumérées partiellement. Permettez-moi encore de souligner les facteurs suivants:

- > la démographie: si on prend 2008, lors de la dernière augmentation, la population fribourgeoise était de 263 000 habitants. En 2014, c'étaient 301 600 personnes, donc une augmentation de 38 000 habitants. C'est assez logique: il faut suivre avec les effectifs de la police;
- > la moyenne suisse par rapport à la population, notamment la moyenne romande: nous sommes clairement en dessous. La moyenne suisse est d'un policier pour 463 personnes. La moyenne fribourgeoise est d'un policier pour 581 personnes. Donc, avec 43 personnes de plus, on ne va pas encore arriver, de loin pas, à la moyenne suisse;
- > les heures supplémentaires: en 2014, il y avait plus 65 000 heures supplémentaires impayées et reportées. Ces heures supplémentaires créent une surcharge, un stress qui est la cause de pas mal de maladies;

- > la société des 24 heures – M. le Rapporteur vient de le dire – et de plus en plus d'interventions pour des buts sociaux, pour des personnes en difficulté: il y avait en 2014 7200 interventions pour des buts sociaux. Il y avait aussi 604 annonces de disparition. Ces annonces de disparition créent un travail immense, parce qu'on ne sait pas tout de suite si c'est sérieux ou si c'est vraiment inquiétant. Donc, il faut enregistrer et envoyer la police; et ça crée un travail énorme;
- > la dimension de partenariat avec les autorités, avec la police de proximité: c'est très important; le Grand Conseil l'a voulu. Je crois que cela marche très bien, mais ça prend aussi beaucoup plus de temps. Et les interventions dans les hôpitaux, dans les homes et aussi dans les prisons sont aussi en augmentation.

La loi sur la justice, à son art. 27, prévoit que le Conseil d'Etat, ensemble avec le procureur général, définit la politique contre la criminalité tous les trois ans. Le Conseil d'Etat y a consacré toute une matinée, ce qu'on appelle la journée au blanc. On était à Bellechasse, ensemble avec le commandant et le procureur général. Sur proposition de ces deux personnes, nous avons défini la lutte contre la criminalité. Par rapport à la définition de 2012, nous avons abandonné certaines priorités, notamment la lutte contre la violence contre les agents de la fonction publique, parce que grâce aussi au procureur général, on a augmenté les peines, des peines beaucoup plus sévères et cela a eu un effet dissuasif. Nous avons aussi abandonné la priorité de la lutte contre le hooliganisme. Ça fonctionne bien avec les clubs, notamment avec celui de Gottéron. C'est aussi suite au concordat intercantonal instituant des mesures contre cette violence.

Finalement, la troisième priorité abandonnée est la lutte contre les infractions graves contre la loi sur la circulation routière – on en avait discuté l'autre jour –, suite à l'entrée en vigueur de Via sicura.

Nous maintenons d'autres priorités: la lutte contre le trafic des stupéfiants, la lutte contre la violence gratuite, la lutte contre la violence conjugale, la lutte contre le travail au noir, notamment contre la concurrence déloyale, et la lutte contre les incivilités.

Nous avons défini ensemble deux nouvelles pistes. C'est la lutte contre la criminalité organisée – mafia, les délits financiers, les délits commis par métier – et, d'autre part, la lutte contre la cybercriminalité. Finalement, aussi dans le même paquet, la lutte contre le recrutement de djihadistes via Internet.

La lutte contre la cybercriminalité est d'une actualité brûlante. Le commandant, lors de la séance de la commission, nous a dit que le chiffre d'affaires provenant de cette cybercriminalité dépasse le chiffre d'affaires de tous les autres délits criminels et cela devient de plus en plus important. La recherche de traces numériques dans les agendas, dans les ordinateurs, soit des téraoctets de données, est devenue vraiment indispensable si on veut efficacement lutter contre ce nouveau fléau. Et les criminels sont toujours en avance, raison pour laquelle il faut aussi que nous adaptions nos

moyens, notamment en engageant des spécialistes, des analystes IT. C'est une problématique de la définition du policier. M. le Rapporteur l'a dit: en principe, le décret définit l'engagement des policiers de la sûreté et des gendarmes; les polices civiles ne sont pas incluses dans ce décret.

Nous avons discuté longtemps en commission et également au Conseil d'Etat. Je crois que l'amendement de M. Page et de M. Kolly va dans le bon sens. Effectivement, ça permet d'engager ces civilistes, ce personnel civil qui va faire ces analyses des ordinateurs, des portables, etc., sans augmenter le nombre de postes à l'Etat. Effectivement, le procureur et le commandant ont fait des calculs: il nous faudrait à peu près huit personnes, de manière assez rapide. Il est évident aussi qu'il y a le gel du personnel. J'ai déjà 43 personnes d'ici 2019 et je demande encore huit personnes; ce serait difficile et je comprends mes collègues. Dès lors, je crois que la possibilité qui nous est offerte par cet amendement va dans le bon sens. On avait discuté de cela aussi au Conseil d'Etat qui a dit: «D'accord, mais est-ce que tu ne peux pas prendre ces quelques personnes supplémentaires dans ces 43 personnes?» Du point de vue légal, je ne peux pas le faire, parce que ce ne sont pas des policiers. Maintenant, avec un texte venant du Grand Conseil et qui dit qu'on peut transformer pour les besoins spécifiques de la lutte contre la criminalité, je crois que ça peut vraiment arranger aussi la Police et le Conseil d'Etat, qui ne devrait pas augmenter ainsi le personnel.

On n'a pas discuté au Conseil d'Etat de cet amendement, mais je crois que cela va effectivement dans le sens des discussions issues de la commission, mais également de celles du Conseil d'Etat. En tout cas, je ne vais pas m'opposer à cet amendement.

**Brodard Claude** (PLR/FDP, SC). La Commission des finances et de gestion a examiné, lors de sa séance du 1<sup>er</sup> mai, le décret fixant l'effectif des agents et agentes de la Police cantonale, ainsi que le message y relatif.

Notre commission vous propose, sous l'angle financier, d'adopter ce décret, tout en vous rendant attentifs au fait que l'acceptation de cette mesure engendrerait à terme une dépense supplémentaire de plus de 4 millions de francs par année. Il reviendra ainsi au Conseil d'Etat de trouver des compensations possibles pour maintenir l'équilibre budgétaire.

**Page Pierre-André** (UDC/SVP, GL). Je remercie le Conseil d'Etat pour la suite directe qu'il a donnée à cette motion – que j'ai déposée avec mon collègue Nicolas Kolly et portant sur l'augmentation des effectifs de la Police – et qui proposait de la prendre en considération.

Malheureusement, vous ne pourrez pas prendre en considération notre motion ce matin, comme le Conseil d'Etat vous le propose, car elle ne figure pas au programme de notre session. En effet, l'art. 65 de notre loi sur le Grand Conseil dit: «Le Bureau entend les auteurs de l'instrument parlementaire auquel le Conseil d'Etat a donné directement suite, puis décide s'il y a lieu de renoncer à la prise en considération.» Nous n'avons pas été entendus par le Bureau du Grand

Conseil. Dans cette salle, nous avions informé oralement le président du Grand Conseil que nous souhaitions la prise en considération de notre motion. Cela me paraissait évident que notre demande serait acceptée tout naturellement. Le fait que nous n'avons pas été entendus par le Bureau a certainement facilité sa décision de biffer notre motion du programme de la session et j'en suis déçu.

Merci, M. le Président du Gouvernement, d'avoir pris en considération notre motion et d'y avoir donné suite si rapidement. Le but est atteint et c'est le principal.

Dans notre motion, nous demandions d'adapter les effectifs des agents de police en fonction de l'augmentation de la population et de la criminalité dans notre canton. Pour mémoire, le dernier décret concernant le nombre des agents de police date du 16 mai 1991. Le décret proposé aujourd'hui nous convient.

Nous demandions que le Conseil d'Etat nous présente une comparaison intercantionale des effectifs de la police; vous nous l'avez présentée. Nous vous demandions une comparaison en fonction des habitants; elle est également présentée. Je remercie le Conseil d'Etat qui répond à toutes nos demandes et donne une suite directe avec le projet de décret qui nous est présenté ce matin.

La comparaison intercantionale et par habitant nous prouve le manque d'effectif et l'adaptation indispensable de l'effectif de notre Police cantonale, afin d'assurer la sécurité des Fribourgeoises et des Fribourgeois; vous avez pu le lire dans le message. L'effectif proposé dans le décret nous convient et nous soutiendrons cette variante, également soutenue par le commandant de la Police, M. Pierre Schuwel.

L'évolution de la criminalité nous préoccupe également: la cybercriminalité, la criminalité en col blanc et, bien sûr, la criminalité envers les enfants. En commission, j'ai été surpris de constater que les agents de police concernés par ce décret ne pouvaient pas être affectés à cette nouvelle criminalité. Nous souhaitons donner une certaine souplesse à la gestion du personnel de la Police, afin que vous puissiez former des spécialistes pour tenter de combattre cette criminalité moderne.

C'est pourquoi nous vous proposons un amendement pour vous permettre ces transferts; il sera développé par mon collègue Nicolas Kolly. Merci également au Ministre des finances d'avoir accepté cet effectif dans l'intérêt de la sécurité et de notre population.

Nous voulons une Police qui intervienne fermement pour dissuader les criminels de venir faire leurs courses dans le canton de Fribourg. La preuve a été faite, car son excellent travail dissuade les malfrats à venir dans notre région. Ce n'est pas un hasard si les voyous de la banlieue lyonnaise ne viennent plus à Fribourg.

Avec ces quelques remarques, je vous encourage à soutenir l'entrée en matière de ce projet de décret.

**Kolly Nicolas** (*UDC/SVP, SC*). La nécessité d'adapter l'effectif de la police n'est pas à démontrer et je remercie le Conseil d'Etat pour cette suite directe. Cela permettra à notre Police d'assurer la tâche principale de l'Etat, qui est la sécurité. Mais mon intervention concerne l'explication de l'amendement que nous avons déposé avec M. Pierre-André Page.

Les discussions en commission ont relevé une problématique: si la Police, que j'appellerais standard, permet de lutter contre presque toutes les criminalités, force est de constater que pour des opérations spécifiques, nos forces de l'ordre sont désarmées, si j'ose le jeu de mots. En effet, les nouvelles technologies nécessitent aujourd'hui des spécialistes, que ce soit pour la lutte contre la criminalité sur Internet ou encore pour l'analyse des données informatiques présentes dans le net ou l'ordinateur d'un criminel. Aujourd'hui, le personnel spécialisé nécessaire est insuffisant, comme nous l'a confirmé M. le Commandant de la Police cantonale en séance de commission. Cela affaiblit les actions de toute la Police et ralentit ses enquêtes.

L'esprit de l'art. 8 al. 4 de la loi sur la police cantonale, qui donne donc la compétence au Grand Conseil de fixer le nombre d'agents de police par décret, était de donner à notre Parlement la compétence de fixer l'effectif pour lutter contre toute la criminalité. Cet amendement est dans l'esprit de cette norme, puisque ces civils spécialisés font aussi partie des ressources indispensables à la lutte contre cette nouvelle criminalité. De ce fait, nous proposons de donner la compétence au Conseil d'Etat de transformer des postes de l'effectif policier en postes civils, dans le but d'engager du personnel civil opérant à l'appui des enquêtes de police judiciaire, cela uniquement pour les besoins spécifiques de lutte contre la criminalité. Cela devra concerner uniquement les civils actifs dans l'opérationnel et non ceux actifs dans le support. Cet amendement ne pose pas de problème légal. En effet, le Grand Conseil rétrocède au Conseil d'Etat, pour des cas spécifiques, la compétence d'engagement. Il s'agit en quelque sorte de l'exception à l'exception.

Je remercie M. le Conseiller d'Etat, qui a confirmé l'aspect légal de cet amendement dans son entrée en matière.

Enfin, la possibilité qu'offre notre amendement devra être utilisée de façon restrictive. Je ne veux pas que l'on prenne dans l'effectif de la Police pour engager, par exemple, de nouveaux chargés de communication.

Idéalement, il aurait fallu augmenter encore un peu le nombre de l'effectif de 570 à 578–580, mais je crois que les finances de notre canton sont ce qu'elles sont et on peut déjà se satisfaire de ces 43 postes supplémentaires.

En cas d'acceptation de cet amendement, je remercie le Conseil d'Etat d'informer le Grand Conseil, dans son rapport annuel, de la situation d'engagement de ces spécialistes.

Je vous remercie de soutenir cet amendement.

**Jordan Patrice** (*PDC/CVP, GR*). Je déclare mes liens d'intérêts: je n'en ai pas, mis à part que je ne suis pas rancunier M. le Commandant. (*Rires*). En effet, un certain soir de comptoir

en 2011, il m'a pourtant semblé que les effectifs de la police étaient assez fournis. (*Rires*). Je fus mis à pied pour trois mois, mais comme déjà dit, sans rancune: j'étais en faute.

Les membres de notre groupe accepteront à l'unanimité le décret et l'amendement qui nous sont présentés. Les nouvelles exigences de la police – cybercriminalité, crime organisé, etc. – demandent à la Police des forces et des compétences supplémentaires. Ce sont bien des policiers spécialisés qu'il nous faut. Les très nombreuses heures supplémentaires imposées aux agents ne peuvent pas toutes être compensées, ni payées, ce qui est une autre raison pour augmenter les effectifs.

La dernière demande d'augmentation de postes a été accordée en 2008. L'augmentation de la démographie de notre canton a entraîné des problèmes nouveaux et l'effectif actuel de la Police – d'ailleurs un effectif qui n'est pas rempli actuellement – doit être complété. Il manque d'ores et déjà des agents et de nouveaux policiers ne pourront pas être engagés sur une seule année. L'école de police formera des agents, mais il faudra plusieurs années pour avoir un effectif complet. Le décret demande de porter l'effectif de 527 à 570 policiers. Pour les membres de notre groupe, il était extrêmement important et urgent de passer à l'acte et de soutenir ce décret, pour toutes les raisons déjà invoquées.

**Roubaty François** (*PS/SP, SC*). Le groupe socialiste a étudié le projet de décret fixant l'effectif des agentes et agents de la Police cantonale. L'augmentation de l'effectif de la Police se justifie pour plusieurs raisons: le développement démographique, la criminalité, la violence sous toutes formes, les manifestations, les fêtes, les disparitions, les missions spéciales, etc. L'effectif actuel ne laisse aucune marge pour les imprévus. Actuellement, la Police travaille à flux tendu. Le nombre d'heures supplémentaires en est une preuve. Nous devons augmenter l'effectif de la Police pour garantir la sécurité de la population et cela permettra aussi une meilleure gestion du personnel.

Le groupe socialiste acceptera l'entrée en matière et adoptera ce décret.

**Grandjean Denis** (*PDC/CVP, VE*). Mes liens d'intérêts: je suis agent de la Police cantonale. Ce décret fixant l'effectif des agentes et agents de la Police cantonale, qui passerait de 527 à 570, est à mes yeux tout à fait justifié. Je suis également en faveur de l'amendement qui donne une certaine souplesse pour l'engagement de spécialistes.

**Collaud Romain** (*PLR/FDP, SC*). La sécurité est indéniablement l'affaire de tous et je commencerai par relever et féliciter l'excellent travail effectué par le corps de police fribourgeois.

Bien évidemment, avec la croissance de la population fribourgeoise, une augmentation des effectifs devient inéluctable. Cependant, il est important de ne pas se tromper de cheval de bataille. De qui a besoin la Police fribourgeoise? D'agents évidemment, mais n'oublions pas que le travail de la Police a évolué, notamment avec la cybercriminalité, le terrorisme et les bandes mafieuses. La mondialisation n'a pas lieu que dans l'économie. La Police a donc besoin de spécialistes, que ce soit dans l'informatique, la finance ou dans

d'autres domaines bien spécifiques. Il manque effectivement des postes dans l'opérationnel, mais le personnel opérationnel n'est pas à confondre avec les agents de terrain qui sont, eux, partie intégrante de l'augmentation fixée par le décret, alors que les premiers cités font partie actuellement du budget de l'Etat.

Dès lors, il serait opportun de réfléchir de quelle manière il serait possible d'intégrer ces postes si importants au bon fonctionnement de la Police, directement à l'effectif des agents et de ne pas rester ainsi à quai quant à ces nouvelles formes de criminalité. Dans ce sens, l'amendement Kolly/Page, comme l'a cité le commissaire du Gouvernement, est opportun.

Il convient également de relever que le cahier des tâches de l'agent de police est large et qu'une reconsideration des priorités devrait être évaluée, afin de dégager du temps aux membres des forces de l'ordre pour qu'ils puissent se concentrer sur leur travail de base, soit la sécurité. Le 117 est devenu un numéro de téléphone que la population a tendance à surutiliser.

En conclusion, l'augmentation des effectifs fait sens, d'autant plus si elle est accompagnée de souplesse dans l'affectation des ressources entre agents et personnel opérationnel. Par ailleurs, les finances de l'Etat sont précaires. Dans ce contexte, pour le groupe libéral-radical, cette augmentation est jugée satisfaisante. Le groupe libéral-radical soutiendra ce décret à une très forte majorité, ainsi que l'amendement Kolly/Page, et vous invite à en faire de même.

**Rey Benoît** (AGC/MLB, FV). Je déclare mes liens d'intérêts: comme mon collègue Jordan, j'ai un nouveau lien d'intérêt depuis ce matin à 07 h59, quand une agente de Granges-Paccot a eu le plaisir de me dire que la plaque de mon scooter volée depuis quinze jours avait été retrouvée. J'ai donc pu apprécier la qualité des prestations de la Police cantonale.

Ceci dit, le groupe Alliance centre gauche a été sensible aux arguments évoqués dans le message du Conseil d'Etat. Effectivement, en ce qui concerne la criminalité, tant la forme, la quantité que le fond ont changé. Les agents ont plus de travail, du travail plus difficile et cela nécessite des renforts. Les éléments qui nous sont mentionnés sur les heures supplémentaires, la surcharge, la maladie, nous font penser que cette catégorie de personnel de l'Etat a besoin de notre soutien. Le groupe Alliance centre gauche est prêt à le lui accorder. Il est d'autant plus prêt que l'augmentation de la population fribourgeoise fait que ces tâches sont en augmentation.

Mais notre groupe se permet quand même de faire une petite remarque: au sein même de la DSJ, d'autres catégories d'employés ont aussi été mises à contribution par de nouvelles missions et par l'augmentation de la population du canton. Et là, je ne penserai qu'aux juges de paix par exemple, pour lesquels nous nous étions prononcés il y a quelques mois sur l'augmentation du nombre de postes, mais que nous n'avons pas pu réaliser d'une manière complète dans le budget. Je dirais que d'autres catégories de personnel, ne serait-ce que les enseignants, le personnel infirmier, etc., sont aussi confron-

tées à cette augmentation constante de quantité de travail et de formes de travail de plus en plus complexes.

Donc, quant à ce que nous faisons aujourd'hui pour les agents de police, nous souhaitons garder toujours la même réflexion par rapport à tous les collaborateurs de l'Etat de Fribourg qui méritent la même attention.

**Vonlanthen Rudolf** (PLR/FDP, SE). Ich danke dem Staaterrat, insbesondere unserem Justizminister und Staatsratspräsidenten Erwin Jutzet für das vorliegende Dekret, welches das Ziel hat, den Polizeibestand zu erhöhen. Dies soll aber nicht heissen, sie müssten nun den vereinzelt frisierten Töfflis nachjagen oder die Verkehrskontrollen, gleich welcher Art, verschärfen. Hier ist kein zusätzlicher Einsatz nötig. Die Staatsrechnung 2014 zeigt eindeutig, dass trotz viel tieferen Bussenerträgen die Verkehrssicherheit in unserem Kanton massiv gestiegen ist. In Zukunft müssen Gewalt, Diebstahl und Drogendelikte vermehrt verhindert und bestraft werden. Dazu braucht es mehr Polizeipräsenz, denn es kann ja nicht sein, dass am helllichten Tag in unseren Städten und Wohnquartieren Diebstähle verübt werden, und dies keiner merkt.

Neben dem Kanton hat aber auch insbesondere die Gemeinde Freiburg den Polizeibestand anzupassen. Denn die Kantonspolizei kann nicht ständig für spezifische Gemeindeangelegenheiten herangezogen werden.

Schlussendlich müssen wir alle den Polizistinnen und Polizisten, die wahrlich keine leichte Aufgabe erfüllen, unseren vollen Respekt entgegen bringen. So müssen auch die Richter ihre Kuscheljustiz überdenken. Sie haben in erster Linie die Polizisten zu schützen und nicht die Täter. Die meisten hier im Saal wissen es: Es gibt keine Freiheit ohne Sicherheit. In diesem Sinne stimme ich dem Dekret vollumfänglich zu.

**Aebischer Susanne** (PDC/CVP, LA). Je m'exprime en tant que membre de la commission et j'aimerais juste saluer l'amendement qui a été déposé par notre collègue Nicolas Kolly, tout en soulignant l'importance de la collaboration au plan national, voire international.

Weil die Verhinderung beziehungsweise die Ahndung von Straftaten gegen Leib und Leben – zum Beispiel Tötung und Körperverletzung, insbesondere aber auch die Verletzung der sexuellen Integrität wie Vergewaltigungen, sexuelle Belästigungen – für das subjektive Sicherheitsgefühl der Bevölkerung äußerst wichtig sind.

Ich möchte hier eine Bemerkung machen zur konsequenten Verfolgung von Delikten der Pädokriminalität, die bis anhin nicht wirklich erwähnt worden sind: Sexuelle Handlungen mit Kindern, die Herstellung und Verbreitung von Kinderpornographie usw. – ein Schwerpunkt, der meiner Meinung nach auch gelegt werden muss.

Im Fall von sexuellen Handlungen mit Kindern ist zu bedenken, dass diese oft im Familien- und Bekanntenkreis der betroffenen Opfer geschehen. Entsprechend ist die Aufdeckung dieser Delikte schwierig und aufwendig. Sie bedingt die umfassende Zusammenarbeit aller involvierten kantonalen Behörden.

Es ist festzustellen, dass im Bereich der Kinderpornographie die elektronischen Datenmengen – wir haben vorhin von Cyberkriminalität gesprochen – schier ins Unendliche wachsen. Mittlerweile werden in diesem Bereich Daten in der Größenordnung von über einem Petabyte, das entspricht einer Million Gigabyte oder ca. 500 Billionen A4-Seiten, sichergestellt. Diese gilt es auszuwerten, unter der Mitarbeit der Kantone, in Zusammenarbeit mit dem Bund und international.

Deshalb begrüsse ich das Amendement unseres Kollegen Kolly und hoffe, dass der Kanton Freiburg auch in diesem Bereich seine Arbeit leistet, um unsere Kinder im Kanton zu schützen.

**Bischof Simon (PS/SP, GL).** Die Sozialdemokratische Fraktion unterstützt diesen Änderungsantrag von Pierre-André Page und Nicolas Kolly.

Cette possibilité se trouvant dans l'amendement permet d'engager du personnel rapidement et pour un but précis. C'est ce que nous souhaitons toutes et tous, tout en maintenant le principe de couvrir les besoins sur le terrain, avec des agentes et agents de police et ainsi d'assurer leur excellente formation. Les Fribourgeoises et Fribourgeois peuvent être fiers de leur Police et avoir confiance en elle. Elle fait son travail avec grand professionnalisme.

**Le Président.** Je voulais simplement dire que concernant la prise en considération de cette motion, les choses ont été faites en ordre dans le cadre du Bureau.

**Le Rapporteur.** Je remercie la Commission des finances et de gestion, ainsi que l'ensemble des intervenants, surtout les porte-parole des groupes, pour l'acceptation de l'entrée en matière, l'acceptation de ce décret et, pour la plupart je pense, l'acceptation de l'amendement qui sera discuté lors de la lecture des articles.

En ce qui concerne la question de M. Page, M. le Président du Grand Conseil y a déjà répondu.

Pour les questions concernant l'utilisation de la Police cantonale ou des axes, je laisse répondre M. le Commissaire.

**Le Commissaire.** Je commencerai par la dernière intervention, soit celle du député Bischof. Effectivement, j'entends ici qu'on a confiance en notre police et que celle-ci fait un excellent travail. Cela fait plaisir. Quand on voit comme cela se passe dans d'autres pays – vous n'avez qu'à ouvrir les journaux –, on constate que ce n'est pas partout le cas. Dans le canton de Fribourg, on peut effectivement se vanter d'avoir une excellente Police.

Je constate que tous les intervenants sont pour ce projet de décret, ceci pour différentes raisons. Il n'y a pas eu de questions, mais quelques remarques, notamment celle du vice-président concernant les Justices de paix, lesquelles ont également un besoin urgent d'effectifs. Le Conseil d'Etat a fait une analyse, par l'intermédiaire de M<sup>me</sup> Erard, de la maison Hesperia, qui a fait un excellent travail et qui nous a aidés à avoir un meilleur fonctionnement. En effet, vous venez d'élire un nouveau juge de paix pour l'arrondissement de la Sarine,

nous avons renforcé les Justices de paix de la Gruyère, de la Broye et il y a aussi un coaching prévu dans d'autres districts. Il est clair qu'il faudrait encore renforcer la Justice de paix, mais on a quand même trouvé des solutions.

Concernant l'intervention de Ruedi Vonlanthen, vous avez raison: «Keine Freiheit ohne Sicherheit», ein grosses Wort gelassen ausgesprochen.

C'est le cas. Par exemple, je suis allé plusieurs fois en Afrique et s'il n'y a pas la sécurité, vous pouvez investir autant que vous voulez, ça ne sert à rien. La première condition est quand même la sécurité.

Vous parlez du budget des amendes et avez constaté qu'on avait budgété plus haut que ce qu'on a encaissé.

Was die Verkehrssicherheit betrifft, bin ich froh und stolz, dass wir im Jahre 2014 das erste Mal seit über 50 Jahren weniger als zehn Verkehrstote hatten pro Jahr, weniger als zehn Verkehrstote! In den 70er Jahren hatten wir noch bis 70 Verkehrstote pro Jahr, 2014 weniger als zehn. Das ist ein sehr gutes Resultat, das auch zurückzuführen ist auf die Gesetzgebung, aber auch auf die Arbeit der Polizei und sicher auch auf die bessere Qualität der Autos.

Frau Grossräatin Aeischer spricht von der Pädophilie. Das sollte ein Schwerpunkt sein. Das hängt natürlich auch mit der Cyberkriminalität zusammen. Wenn Sie in das Polizeigebäude in der Grenette gehen, sehen Sie all die beschlagnahmten Computer. Es gibt jedoch keine oder zu wenige Spezialisten, um diese beschlagnahmten Computer mit dem kinderpornographischen Material zu kontrollieren. Sie können sicher sein, das wollen wir ändern.

Tous les intervenants se prononcent également en faveur de l'amendement des deux députés. Nous aurons l'occasion d'en discuter dans le détail.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

## Lecture des articles

### ART. 1

**Le Rapporteur.** L'art. 1 fixe l'effectif de la Police cantonale, soit 570 agents et agentes.

> Adopté.

### ART. 1<sup>BIS</sup> (NOUVEAU)

**Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC).** Je vous propose l'amendement suivant à l'art. 1<sup>bis</sup> (nouveau): «Pour des besoins spécifiques de lutte contre la criminalité, le Conseil d'Etat peut transformer des postes de l'effectif policier en postes civils, dans le but d'engager du personnel civil opérant à l'appui des enquêtes de police judiciaire.»

**Le Rapporteur.** L'amendement, sous l'angle formel, n'a pas été discuté lors de la séance de commission, mais va dans le sens que j'ai évoqué lors de l'entrée en matière, soit donner

plus de souplesse et de possibilités pour l'engagement de spécialistes, surtout en informatique et en finance.

Pour cela, au nom de la commission, je vous propose d'accepter cet amendement.

**Le Commissaire.** Comme je l'ai dit lors du débat d'entrée en matière, c'est l'esprit de la discussion qu'on a eue au Conseil d'Etat et à la commission. On en tient compte avec cet amendement. Je dirais que c'est la forme potestative; ça donne la possibilité au Conseil d'Etat, mais ça ne nous oblige pas. C'est cela, la souplesse, qu'il faut saluer.

Dans ce sens, je ne m'oppose pas à cet amendement.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition d'amendement Kolly/Page à l'art. 1 bis (nouveau).
- > Au vote, la proposition d'amendement Kolly/Page, opposée à la version initiale du Conseil d'Etat, est acceptée tacitement.
- > Art. 1 modifié selon l'amendement Kolly/Page.

#### ART. 2

- > Adopté.

#### ART. 3, TITRE ET CONSIDÉRANTS

**Le Rapporteur.** Comme mentionné, le décret entre en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2015. Donc, à partir de cette date, un engagement progressif peut être fait. Par contre, je rappelle que ce ne seront pas 43 agents et agentes qui pourront être engagés du jour au lendemain.

**Le Commissaire.** Cette remarque est juste. De plus, il faut encore trouver des spécialistes et ceci n'est pas évident. Donc, je ne pense pas qu'on arrivera déjà à engager du personnel supplémentaire spécialiste en 2015.

- > Adoptés.
- > La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

#### Vote final

Au vote final (majorité qualifiée), ce projet de décret est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 83 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

#### Ont voté oui:

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnen Sylvie (BR,ACG/MLB), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Butt Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Corminboeuf-Strehblow Dominique

(BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Page Pierre-André (GL,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Piller Benoit (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Rey Benoit (FV,ACG/MLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Suter Olivier (SC,ACG/MLB), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thomet René (SC,PS/SP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). Total: 83.

—

#### Recours en grâce 2015-DSJ-75

Rapporteur: **Olivier Suter** (ACG/MLB, SC).

*Le huis-clos est prononcé.*

- > La grâce est refusée dans un cas et un délai de carence est instauré.

*Le huis-clos est levé.*

—

#### Clôture de la session

- La séance est levée à 11 h 50.

*Le Président:*

**David BONNY**

*Les Secrétaires:*

**Mireille HAYOZ, secrétaire générale**

**Samuel JODRY, secrétaire parlementaire**

—